

C.R.I.C. N° 161 (2012-2013)

5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 9 juillet 2013

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Audition</i>	1
<i>Creative Wallonia</i>	
<i>Audition de M. Collet, Inspecteur général de la DGO6 du SPW</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Collet, Inspecteur général de la DGO6 du SPW.....	1
<i>Rapports d'activités 2010 et 2011 de St'art</i>	4
<i>Audition de M. Lepage, Directeur de la Direction de la politique économique, initiateur et responsable du Wallonia European Creative District (WECD)</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Lepage, Directeur de la Direction de la politique économique, initiateur et responsable du Wallonia European Creative District (WECD).....	2
<i>Audition de Mme Civrais, Directrice générale de St'art</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Civrais, Directrice générale de St'art	4
<i>Échange de vues</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Kapompolé, M. Noiret, Mme Goffinet, M. Collet, Inspecteur général de la DGO6 du SPW, M. Lepage, Directeur de la Direction de la politique économique, initiateur et responsable du Wallonia European Creative District (WECD), Mme Civrais, Directrice générale de St'art, M. Hazée.....	7
<i>Interpellations et questions orales</i>	15
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées</i>	15
<i>Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la baisse des exportations wallonnes » ;</i>	
<i>Question orale de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le poids grandissant de l'Allemagne dans les exportations wallonnes »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Onkelinx, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....	15

Question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les recommandations de l'Agence wallonne des Télécommunications (AWT) dans son baromètre 2013 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Noiret, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 18

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les avancées dans le dossier ArcelorMittal » ;

Question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les dernières évolutions du dossier ArcelorMittal » ;

Question orale de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les dernières discussions quant à l'avenir de la sidérurgie liégeoise »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, MM. Noiret, Onkelinx, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 19

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la fin de Colgate-Palmolive à Milmort » ;

Question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de l'entreprise Colgate-Palmolive »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. le Président, M. Noiret, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 24

Question orale de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les chiffres des faillites des entreprises en Wallonie en augmentation pour juin 2013 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 26

Question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la nécessaire évolution du secteur logistique pour intégrer la logique des « circuits courts » »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 27

Question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites de l'étude du BENELUX sur les arnaques au détriment des entreprises »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Noiret, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 29

Question orale de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le soutien au développement durable par l'intermédiaire des fonds structurels européens »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Desgain, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 30

Question orale de M. Tanzilli à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'adoption par la Commission européenne des lignes directrices concernant les aides à finalité régionale pour la période 2014-2020 » ;

Question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la répartition des aides européennes entre les Régions belges »

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Tanzilli, Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 32

Liste des intervenants..... 36

Abréviations courantes..... 37

Présidence de Mme Bertouille, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de débiter avant le quart d'heure académique.

Je me dois d'excuser MM. Bolland et Gadenne.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - Au niveau de l'examen de l'arriéré, je ne sais pas si vous avez des choses spécifiques à demander. Nous avons une demande de M. Noiret pour examiner, à la rentrée parlementaire, les rapports d'activités de la SOWALFIN ; c'est bien noté.

Dès que nous aurons le rapport, nous pourrions l'inscrire à l'ordre du jour de la commission.

Dans le cadre de la clôture du cycle des auditions dans le cadre de Creative Wallonia, nous avons encore prévu une séance à la rentrée pour le 24 septembre probablement ou la semaine d'après. Nous verrons selon les disponibilités. Nous prendrons contact avec M. Vuijlsteke, Project Manager Flanders DC, et les représentants habilités de la 27e Région et de Plaine Images.

Comme cela, le tout est bien re-précisé.

Je vous rappelle la réunion conjointe qui se tiendra cet après-midi, à 14 heures, en salle 5.

La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

AUDITION

CREATIVE WALLONIA

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les auditions dans le cadre de Creative Wallonia.

Aujourd'hui, nous avons d'abord le plaisir de recevoir MM. Collet et Lepage, Inspecteur général et Directeur de la Direction de la politique économique, initiateur et responsable du Wallonia European Creative District. C'est sur ce thème-là que nous commencerons les auditions d'aujourd'hui. Merci d'avoir accepté notre invitation.

Audition de M. Collet, Inspecteur général de la DGO6 du SPW

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collet.

M. Collet, Inspecteur général de la DGO6 du SPW.
- Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, merci de nous avoir donné l'occasion de vous présenter notre projet Wallonia European Creative District dans le cadre de Creative Wallonia.

Pour ma part, je vous ferai une présentation générale du contexte dans lequel ce projet a été mis en œuvre.

Je suis Inspecteur général au département de la compétitivité et de l'innovation à la DGO6.

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2010, il s'avérait que nous étions au début de la présidence belge de 2010 de l'Union européenne. M. le Ministre Marcourt présidait la configuration compétitivité, volet industrie. À l'époque, nous avons organisé une grande conférence avec la DG Entreprises, la conférence Europe Innova, à Liège. Dans ce contexte, nous avons commencé à prendre un certain nombre de contacts plus étroits avec la DG Entreprises à la Commission européenne pour resserrer les liens et pour être davantage présents dans les programmes européens.

En parallèle, le Ministre Marcourt avait lancé son programme Creative Wallonia. Nous avons tenté de mixer les deux pour, dès le départ, apporter un contexte européen dans ce programme Creative Wallonia. D'où le lancement ultérieur du Wallonia European Creative District. La présidence belge et wallonne nous a aussi permis, à l'époque, de retisser un certain nombre de contacts plus étroits avec les opérateurs wallons au sein des OIP – Wallonie Design, St'art, l'ASE, l'AST – pour pouvoir présenter une configuration unie et avoir quelque chose de global qui tienne la route vis-à-vis de l'Union européenne, chose très importante.

Qu'est-ce que le projet Wallonia European Creative District ? L'idée de départ de la DG entreprises est de lancer un démonstrateur à l'échelle européenne, donc, une ou plusieurs régions à l'échelle européenne qui utilisent l'économie créative pour assurer le redéploiement de leur industrie, de ses activités plus traditionnelles.

L'idée de départ était de faire reconnaître deux districts créatifs au niveau européen. Sur une longue procédure de *call* liée au fonctionnement du programme *Competitiveness and Innovation Program* de la Commission européenne, le programme CIP, pour lequel la direction de politique économique assure la représentation de la région directement au sein du comité de gestion, en fonction des accords que nous avons avec nos partenaires fédéraux. Nous étions à la source pour connaître les projets de la commission en amont du processus décisionnel. Nous avons repéré, depuis un certain temps, le lancement futur de cet appel à projets. Nous y avons décelé un intérêt majeur pour la Région wallonne.

Tout cela prend du temps, mais dès que la commission lance un projet, il faut alors faire très vite. Au départ, nous devions lancer une note conceptuelle, un document de trois ou quatre pages qui mettait en valeur les atouts et nos intentions ; dans un deuxième temps, si le projet était retenu, il convenait de formaliser plus concrètement le contenu du programme.

Le calendrier de projets a été déposé fin 2011. Quarante-quatre candidatures de régions ont été transmises à la DG Entreprises. Elle en a retenu cinq au mois d'août 2012. Nous avons ensuite dû déposer, pendant l'été 2012, des dossiers plus complets, avec des accords formalisés des différents partenaires que nous avons initialement identifiés dans la note conceptuelle. En décembre 2012, la Commission européenne nous a fait part de son accord sur deux projets, les deux projets retenus étant la Wallonie et la Toscane.

Quels sont les partenaires de ce projet ? Mon département et en particulier la Direction de politique économique dirigée par Vincent Lepage, a été à l'initiative du dépôt du projet et a été présenté comme le partenaire principal du projet, c'est-à-dire que c'est nous qui assurons toute la gestion administrative et financière du projet vis-à-vis de la Commission européenne. Nous recevons les fonds et redistribuons une partie de ceux-ci vers les opérateurs identifiés qui sont en nombre limité. C'était une volonté de la commission de limiter le nombre de partenaires, sachant qu'il était possible, dans une certaine mesure, d'avoir des partenaires sous-traitants. Les partenaires sont ID Campus de l'Université de Liège, déjà bien présent dans le programme Creative Wallonia, Wallonie Design, St'art et l'Agence wallonne des Télécommunications, chacun intervenant dans le programme avec ses spécificités.

Nous avons également mis en sous-traitance deux

partenaires industriels, qui sont les deux clusters qui nous semblaient les plus proches du programme déposé, à savoir les clusters TWIST et Infopôle ; TWIST étant actif sur l'image, le son et le texte et Infopôle sur les technologies de l'information.

Le programme s'étendra de janvier 2013 à juillet 2015, pour un budget global d'un million d'euros, cofinancé à 50/50. La Région wallonne, via le budget du Ministre Marcourt, en finance 50 %. Ce n'est pas un budget énorme de la part de l'Union européenne, comme d'ailleurs toutes les actions lancées par le CIP, mais cela a un impact important, plus important que la masse financière : c'est davantage la renommée qu'il suscite au niveau européen parmi les différentes régions. Depuis le début de l'année, on a déjà senti pas mal de réactions, ne fut-ce que les 44 projets qui avaient été déposés qui montraient un intérêt manifeste du niveau européen pour ce type d'action.

Je vais passer la parole à M. Lepage pour entrer plus en profondeur dans le contenu du projet.

Audition de M. Lepage, Directeur de la Direction de la politique économique, initiateur et responsable du Wallonia European Creative District (WECD)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lepage.

M. Lepage, Directeur de la Direction de la politique économique, initiateur et responsable du Wallonia European Creative District (WECD). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, avant de poursuivre la présentation, je propose de passer une vidéo de trois minutes de M. Büscher, représentant de la DG Entreprises, qui est le chef d'unité responsable pour tout ce qui est initiatives à Creative District. Cela vous donnera une idée très précise. C'est une interview qu'il a donnée pour bien préciser quelles sont les attentes de la Commission européenne par rapport aux projets Creative District. C'est en anglais. J'ai ici une traduction de son intervention en français, que je vous distribue.

(Projection d'une vidéo)

Je pense que cela donne une idée assez intéressante et précise des intentions de la Commission européenne dans le l'appel qui a été lancé et pourquoi la Région wallonne a été sélectionnée. Il y a sûrement deux éléments à pointer.

Le premier, c'est que nous sommes dans une région de vieilles industries – même si on a parfois du mal à entendre ce terme de vieille tradition industrielle, répété ici par M. Büscher, c'est une réalité, même si depuis déjà quelques décennies, on s'emploie à changer cette image et cette réalité au niveau de l'économie wallonne, il n'empêche que voilà, c'est notre passé, ce sont nos traditions. On peut voir, que, dans ce type de

configuration, c'est vu comme une force parce que l'on a un passé industriel, on a un passé entrepreneurial, on a un passé en termes de créativité et que ce passé peut servir de force pour redéployer la région. C'est vraiment comme cela que la Commission européenne le voit. Mais c'est une condition à créer, comme le dit M. Büscher, un écosystème qui implique l'ensemble des acteurs, l'ensemble des actions pertinentes pour soutenir l'esprit d'entreprise et la créativité dans les entreprises existantes.

Ce qui a séduit la Commission européenne dans notre dossier, c'est justement cette approche holistique c'est-à-dire qui englobe l'ensemble de ces éléments. On l'a entendu à de très nombreuses reprises, c'est vraiment quelque chose qui avait séduit la Commission européenne dans l'approche de la région, dans l'approche de Creative Wallonia. Cela nous a été dit tel quel : « Depuis deux ans, vous mettez en œuvre cette politique de soutien à la créativité de l'innovation basée sur l'innovation des services, sur la créativité, sur une vision décloisonnée des acteurs et des actions » ; c'est vraiment cela qui a fortement séduit la commission.

Ce label d'esprit créatif n'est pas en soi, un label, ce n'est pas une récompense, ce n'est pas un concours de beauté. C'est la reconnaissance, d'une part, d'une démarche entreprise qui séduit la commission, mais c'est aussi un challenge important pour la suite. Elle nous encourage à aller plus loin et à démontrer, comme elle le dit, comment au niveau d'une région donnée, que ce type de démarche peut renouveler, rajenir – pour reprendre les termes exactes de la commission – un tissu industriel au niveau régional.

C'est un des schémas qui avait été présenté dans le dossier, qui montre de manière un peu simplifiée et schématique, ce que l'on souhaitait, c'est-à-dire via l'économie créative et les industries créatives et culturelles en Wallonie et les secteurs liés, pouvoir impulser des dynamiques créatives dans les secteurs industriels plus classiques. On avait typiquement pointé les pôles de compétitivité, les clusters comme étant des éléments de dissémination intéressants pour ce type d'approche ; en dernier lieu, que ces effets puissent se diffuser à l'ensemble de l'économie. C'est ce qu'on avait démontré à la commission comme volonté.

L'approche est non seulement holistique mais systémique. Cela veut dire que l'ensemble des éléments du dossier et du programme correspondent les uns par rapport aux autres. Il y a trois axes plus concrets sur lesquels je reviendrai ensuite, donc, *business support*, c'est-à-dire support aux entreprises, le soutien aux financements et le soutien aux clusters et au *networking* qui sont développés et qui doivent servir un échange mutuel de bonnes pratiques au niveau politique et au niveau européen. C'est pour cela que l'on parle de *Mutual Transnational Policy learning*. L'ensemble de ces éléments doit servir de démonstration et de dissémination, au niveau régional et au-delà. L'idée du

district, c'est qu'il ne soit pas fermé non plus, c'est l'ensemble de la région qui est concernée et mobilisée. L'idée, c'est de démontrer comment cela fonctionne au niveau plus général.

L'axe 1 concerne l'échange transnational de politique et de bonnes pratiques. Pour vous donner une idée générale du contenu du dossier, on s'est engagé, sur la base des deux années et demie de mise en œuvre de Creative Wallonia à mettre en avant, dans le contexte européen, les points forts, les points à améliorer de ce processus innovant au niveau de la région, sous la forme d'une revue par les pairs donc une *peer-review*. On fera intervenir des experts de niveau européen pour le faire.

Il y a la mise en place d'un groupe de haut niveau qui est conçu comme le *think tank* – désolé pour tous ces termes anglophones mais c'est comme cela qu'on les a vendus et c'est comme cela qu'on les utilise maintenant dans le dossier. Le *think tank* est un groupe d'experts dont Carlo Vuijsteke – que vous allez apparemment, si j'ai bien entendu, auditionner en septembre – qui est un des responsables de Flanders District of Creativity qui présente une vision complémentaire, mais tout à fait intéressante, de la nôtre appartient. Il fait en effet partie du groupe de haut niveau, comme d'autres experts de niveau international qui représentent – je ne vais pas tous les citer – à la fois des acteurs flamands, des acteurs du Nord-Pas-de-Calais en France, des acteurs d'Alsace. On a également trois experts internationaux, un Danois, M. Rasmus, qui représente European Creative Industries Alliance dans laquelle nous sommes également membres ; Philippe Kern, expert de KEA auprès de la Commission européenne et Anne Magnus, une experte de Kurt Salmon qui a fait une étude sur les industries créatives en Belgique.

L'ensemble de ces personnes du groupe de haut niveau vont nous accompagner tout au long du processus, du projet, pour nous aider à la fois à apprécier les progrès que nous menons et à évaluer les pas franchis jusqu'à présent ainsi qu'à tracer des perspectives pour la suite.

Une analyse de la place, du rôle des industries créatives et culturelles dans les chaînes de valeur industrielle sera également menée et par le biais d'ID Campus, un nouveau master en créativité sera lancé et amplifié au niveau international.

L'axe « meilleur support aux entreprises » couvre l'ouverture internationale de deux dispositifs qui existent déjà en Creative Wallonia mais que nous allons partager avec des partenaires européens. Ce sont les appels à projets Boost-Up en industries créatives – que vous connaissez certainement – qui visent à soutenir la mise sur le marché de produits et services innovants dans les industries créatives et les espaces de *coworking* qui vont également s'intégrer dans le contexte européen.

Deux niveaux de dispositifs seront testés à petite échelle pour voir comment ils fonctionnent, ce sont les chèques créativités qui consisteront à donner, à des entreprises qui en font la demande, un chèque qui leur permettra d'acheter des services en matière de soutien à l'innovation créative pour des nouveaux processus, des nouveaux produits. Cela s'adressera prioritairement aux P.M.E., ainsi qu'une aide à la consultance en innovation créative.

Là, ce sont plutôt des consultants qui, à la demande d'entreprises, de P.M.E. viendront de nouveau délivrer un diagnostic adapté en innovation créative, adapté à la situation de l'entreprise donnée.

En matière de support financier, c'est Virginie Civrais, ici présente pour St'art, qui représente effectivement cet axe-là. L'idée est essentiellement de soutenir les démarches de financement des industries créatives et culturelles, de leur proposer un meilleur support financier, de coacher ces entreprises pour qu'elles puissent se vendre de manière plus adaptée aux investisseurs et, du côté des investisseurs, de les sensibiliser au potentiel économique de ces industries créatives et culturelles. Ceci est tout à fait en phase avec les activités de St'art au niveau wallon et va se passer dans un contexte plus international. Virginie en parlera certainement tout à l'heure.

Les derniers axes sont des activités de réseautage et de *clustering* dans lesquelles ce que l'on cherche, c'est justement – comme c'était illustré tout à l'heure dans le schéma – de relier ces industries créatives et culturelles et l'économie créative aux industries prises sous le sens plus classique au niveau wallon, c'est-à-dire les pools de compétitivité et les clusters pour construire des chaînes de valeur industrielles, non seulement au niveau wallon, mais encore au niveau européen, dans lesquelles ces industries créatives et culturelles sont présentes ou seraient davantage présentes.

Un dernier point dans le dossier, et non des moindres, concerne l'ensemble de ces éléments, ces tests, ces évaluations, ces échanges dans le groupe de pairs et le groupe de haut niveau qui permettent d'identifier les bonnes pratiques, à échanger au niveau européen et à les disséminer. On parle beaucoup de *storytelling*. Cela consiste à raconter ce qui se passe sur le terrain en économie créative. Ce sont des phénomènes qui ne peuvent pas être considérés du point de vue des statistiques macro. Il faut pouvoir identifier ce qui se passe, quels sont les changements, quels sont les mécanismes à l'œuvre sur le terrain et pouvoir les raconter pour que cela puisse inspirer d'autres acteurs économiques. D'où l'importance d'utiliser les médias sociaux, d'organiser des événements et de participer à des conférences et séminaires au niveau européen ou de les organiser nous-même, dans le cadre du dossier créatif au niveau du district.

Un autre point sur lequel il me semblait important de

s'attarder brièvement, c'est le fait que la Wallonie créative est maintenant sur la carte européenne, Daniel Collet en a parlé tout à l'heure. La Wallonie a été sélectionnée parmi 44 candidatures venant de toute l'Europe. C'est déjà, en soi, un signe intéressant. Maintenant, il faut transformer l'essai. On commence déjà à le faire, en participant à des événements, dont Vinoj Schmetz, le project manager du dossier y a participé dans le cadre d'une délégation wallonne. En effet, avec Joëlle Kapompolé, une délégation wallonne était présente lors de l'évènement de lancement du projet toscan, qui était sélectionné en même temps que celui de la Wallonie, un projet *Create*. Nous avons lancé – certains d'entre vous y étaient probablement – notre propre dossier le 24 avril au Théâtre royal de Namur en présence du Premier Ministre, Elio Di Rupo, de M. le Ministre Marcourt, du Ministre de la Toscane et du Directeur général de la DG Entreprises, M. Crespo. Nous sommes maintenant membre de droit de la plateforme européenne des industries créatives et culturelles. Cela va nous permettre, pendant encore quelques mois, de participer à des réunions de niveau européen et d'échanger avec nos homologues de différentes régions, comme Tampere en Finlande, Nantes, Barcelone ou encore d'autres régions au niveau européen, au sujet de nos différentes approches politiques, nos différentes bonnes pratiques. Cela nous permettra de nous en inspirer et, à l'inverse, de dire ce que nous faisons et essayer encore un peu plus de placer la Wallonie sur la carte de l'économie créative et de l'innovation en Europe.

Je pense que vous avez ainsi une vue générale du dossier.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup pour votre présentation qui a été très claire et qui répondait vraiment à ce que nous voulions avoir comme informations.

À ce stade, y a-t-il des questions, des interventions ? Sans demande d'intervention, je vous propose de passer à l'audition suivante.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 ET 2011 DE ST'ART

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'audition dans le cadre des rapports d'activités 2010 et 2011 de St'art.

Audition de Mme Civrais, Directrice générale de St'art

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Civrais.

Je me doute que vous allez aborder le rapport d'activité 2012 également même si, formellement, nous n'avons pas de document, mais il est un peu difficile de

se limiter uniquement à 2010 et 2011.

Mme Virginie Civrais, Directrice générale de St'art - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, bonjour. Effectivement, j'ai élargi un tout petit peu la présentation à une situation allant jusqu'à la fin 2012 et à une vision générale de St'art, d'autant qu'a un impact non seulement sur les procédures, mais aussi sur notre portefeuille, le fait est que toutes les entreprises constituent maintenant les investissements de St'art.

St'art est un fonds d'investissement sectoriel, un fonds de 16 millions d'euros qui est totalement dédié aux industries créatives et culturelles.

Pour dresser un bref historique, de la même manière que M. Collet l'a fait pour Wallonia Creative District, la constitution du fonds est née de constatations. Les constatations elles-mêmes sont parties d'un niveau plus global, un niveau européen. Dès le début des années 2000, la Commission européenne, de même que l'UNESCO, a travaillé sur l'économie créative, et plus singulièrement sur ce que l'on nomme maintenant les industries culturelles et créatives. Elles ont fait le constat qu'il y a une économie pleine de vitalité qui représente une part non négligeable du PIB dans l'économie européenne, mais que ces diverses activités souffrent d'un manque de labellisation, de reconnaissance et d'un problème majeur d'accès au financement, soit pour exister, soit pour évoluer.

Avec la Communauté française, la Région Wallonne a pris le parti, en 2009, de créer le fonds d'investissement St'art, fonds totalement sectoriel. L'idée même de ce fonds est tout à fait innovante et créative puisque c'est le seul fonds de ce type qui existe jusqu'à maintenant dans toute l'Europe.

Que sont ces industries culturelles et créatives ? Évidemment, c'est un mélange d'axes de la culture, des arts, de l'économie, de l'industrie, des affaires, de la technologie. On va y retrouver des réalités bien différentes, mais elles ont toutes un fond commun qui est la création, l'art, la créativité. On a coutume de les classer en trois groupes :

- un groupe plus traditionnel lié à la culture avec les arts de la scène, les arts plastiques, tout ce qui va graviter autour du patrimoine des musées, et cætera ;
- un groupe qui vise plus l'exploitation de la propriété intellectuelle via les éditeurs, la presse, via la radio, le cinéma, les jeux vidéo, la *serious gaming*, et cætera ;
- un groupe d'exploitation, qualifiée de plus industrielle, qui couvre les domaines du textile et de la mode, du design et de l'architecture.

Quelles vont être les entreprises concernées par le fonds St'art ? Ce fonds a deux outils – en fait trois dans ces statuts, mais nous nous en utilisons deux – : le prêt à

des entreprises, la participation au capital d'entreprises et le troisième, la garantie possible.

Le conseil d'administration de St'art a décidé d'actionner les deux premiers leviers et, pour le troisième, de collaborer étroitement avec des outils existants que sont la SOWALFIN pour la Région Wallonne et, en ce qui concerne le territoire de la Région bruxelloise, le fonds de garantie pour les banques.

De par son actionnariat, le fonds est actif sur l'entièreté de la Région Wallonne et sur la Région de Bruxelles-Capitale.

J'en viens maintenant aux conditions pour les PME. Les PME qui s'adressent à nous sont des PME comme vous les connaissez à savoir, selon la terminologie européenne des entreprises qui sont à moins de 250 personnes, qui n'ont pas un chiffre annuel dépassant les 50 000 000 d'euros et qui respectent le critère d'indépendance financière, c'est-à-dire que pas plus de 25 % de leur capital n'appartiendrait à une grande entreprise.

Les PME qui vont venir vers nous sont évidemment installées en Région wallonne ou à Bruxelles, ou vont y venir.

Elles doivent présenter un programme d'investissement viable et rentable. Être rentable est important, sans que cette rentabilité ne découle majoritairement de subsides. Nous allons donc, autant pour la PME qui a une activité commerciale que pour les ASBL qui peuvent également prétendre au fonds St'art, veiller à ce qu'il y ait une utilisation raisonnable mais néanmoins active du subside. Nous venons financer ce qui ne pourrait pas être financé par ailleurs.

Ces PME doivent proposer un projet de création ou de développement d'activité qui soit générateur d'emplois.

Vous l'aurez compris, nous travaillons sur la création ou le développement d'entreprises créatives. Cela veut dire que nous n'allons pas financer des projets tout à fait ponctuels.

(Réaction de Mme la Présidente)

Quant aux modalités d'intervention, je vous l'ai dit, il s'agit soit d'un prêt de capitaux, soit d'interventions en termes de capital ou d'un mixte de ces deux types de mouvement. Le minimum d'intervention de St'art concerne un besoin de 100 000 euros, ce qui veut dire que nous allons intervenir à partir de 50 000 euros. Nous intervenons donc pour 50 % du besoin. Ce sont les modalités d'intervention. Excusez-moi, c'est un petit peu complexe.

Ce qu'il est important de savoir, c'est que nous allons intervenir pour la moitié du besoin et donc que l'autre

moitié doit être trouvée dans le secteur privé, que ce soient les banques, les *business angels* ou les entrepreneurs eux-mêmes.

Quels sont les critères d'investissements ? On va tenir compte de la viabilité de l'entreprise, de la valeur culturelle et créative du projet, de la valeur financière du projet, de la qualification des entrepreneurs – et cela, je vous prie de croire que c'est un aspect très important de l'analyse des dossiers chez nous. Nous allons évidemment tenir compte de l'incidence en termes d'emplois. Quant aux procédures et délais, je vais peut-être passer cet aspect-là, vu que le temps est compté et plutôt évoquer les contacts et analyses puisque l'on a fait un tableau sur 2010, 2011 et 2012. Vous disposez des deux premières années dans le rapport 2012. Vous voyez donc le nombre de contacts qui sont enregistrés auprès du Fonds St'art et le nombre de dossiers analysés. On peut dire que le nombre de contacts est de plus en plus serré. Au niveau de la recevabilité, nous rencontrons de plus en plus d'entrepreneurs qui vont pouvoir satisfaire aux critères de St'art. De ce fait, le nombre de dossiers analysés est en constante augmentation, à savoir 26 pour 2012 – l'année 2013 a aussi commencé de belle manière.

Je vous le disais, l'important, ce qui est tout à fait fondamental dans cette vision transversale des choses, c'est que le fonds soit un entraîneur, qu'il produise un effet de levier sur les autres acteurs économiques. Les acteurs économiques traditionnels sont évidemment les banques qui s'intéressaient très peu au secteur des industries créatives, mais voilà qu'elles commencent tout doucement à pouvoir mettre quelques balises sur ces secteurs, donc mieux identifier leurs besoins. C'est une activité souvent complexe parce que les valeurs sont parfois représentées par des marques, de la création, de la R&D qui, évidemment, ne peut pas se valoriser de façon très traditionnelle. Un nouvel acteur dans la chaîne des investisseurs, ce sont les plateformes de *crowdfunding* qui sont en constante évolution.

On parlait des partenariats européens. Vous le savez, nous faisons partie du programme *Wallonia Creative District* européen. Auparavant, nous étions entrés dans un programme de la même alliance européenne pour la créativité, financé par la DG Entreprises et sur le programme C-I Factor, qui est vraiment un programme de cofinancement pur et dur dans lequel on travaille sur l'apprentissage, pour les investisseurs privés, des entreprises culturelles et créatives et pour pousser les *business angels*, comme les fonds de *venture capital*, à s'intéresser plus étroitement à ces sous-secteurs. Nous travaillons aussi sur le développement du *crowdfunding* qui est comme une validation, comme une pré-étude de marché pour des investisseurs. Si les projets ou les entreprises trouvent des capitaux via le *crowdfunding*, on va considérer qu'il y a un intérêt du marché et que des privés peuvent s'y intéresser par la suite.

Je vais vite passer sur le portefeuille, bien que ce soit peut-être la partie la plus enrichissante de ma

présentation. Vous allez voir que le spectre est assez large, puisque nous allons du bureau d'architecture, comme Réservoir A à Charleroi, à des structures plus anciennes comme Tempora qui organise des expositions, des parcours scientifiques, grands publics comme « C'est ma Terre, c'est notre Histoire », qui travaille sur les prochaines célébrations de 1914-1918, et cætera.

Nous avons financé Franco Dragone sur la Production du Dragon, pour l'atelier de costumes à La Louvière, qui est vraiment générateur, non seulement d'emplois, mais aussi d'emplois avec une haute technicité. Nous finançons des jeunes boîtes comme Vitasoft qui est spécialisée dans les petits jeux vidéos, les axes très ludiques et qui a pris le parti d'exploiter la propriété intellectuelle des auteurs de bandes dessinées, des plateformes collaboratives de design comme Casalto, de la musique, une école de DJ qui aide à structurer un petit peu cet environnement qui ne l'est pas foncièrement, de nouveaux *business models* comme Objekten qui est une plateforme, un nouvel éditeur design qui se profile sur de l'E-commerce mais aussi sur une notion de produits liants, l'aspect durable et la technologie.

Il y a aussi des investissements comme Ionic Yacht qui, malheureusement, n'a pas pu poursuivre son activité, mais nous étions intervenus sur le design, ou encore Cookie Therapy, sur la mode et les accessoires, avec deux jeunes femmes de moins de 30 ans.

Il y a encore des plateformes collaborative comme Aka Starter, qui était auparavant Aka Music. Il y a également un exemple très intéressant qui est l'édition de bandes dessinées, via le financement participatif, avec un directeur artistique qui est un ancien de chez Média Participation et qui fait une sélection, avant de la présenter à la foule pour de la co-édition et donc des revenus partagés. Il y a des sociétés actives dans l'équipement, la sonorisation de spectacles, d'autres éditeurs comme Tamawa qui travaille à partir de la boule de billard de Saluc, que vous connaissez peut-être et qui est un leader mondial. En *trackball*, je crois en boules de billard, il se sont fait malheureusement dépasser par la Chine. Il y a un beau studio, Fishing Cactus qui est à Mons, qui travaille pour beaucoup d'éditeurs à travers l'Europe et qui va certainement aussi se développer aux États-Unis et qui travaille énormément sur le *serious gaming*, je ne sais pas si vous connaissez ce terme, cette terminologie.

En fait, on utilise le jeu vidéo à des fins diverses : éducatives, promotionnelles, de sensibilisation. C'est un outil qui a énormément de ressources. Nous avons des jeunes créateurs. Il y a la Chemise Saint-Paul qui est de la chemise de luxe et qui fonctionne bien, du mobilier pour enfants, du théâtre. C'est notre seule ASBL pour le moment, située Avenue de la Toison d'Or à Bruxelles. Nous l'avons aidée à boucler le tour de table pour l'achat du théâtre. Il y a aussi des services innovants comme

Collector. Là, on trace de la musique à travers le net avec une idée de retour des droits pour les compagnies de gestion des droits d'auteur, mais aussi pour les *netshores*, pour les aider dans leurs campagnes, dans leurs choix promotionnel. Il y a des studios de création d'idées pour des jeux comme Quizz Party. C'est une boîte belge, éditrice de jeux physiques qui a été choisie par Nintendo pour faire un des ses jeux de l'année 2012. Il y a Imer Active, c'est de l'application en trois dimensions et en temps réel au niveau architectural. C'est vraiment un outil tout à fait fantastique, car on peut se situer de n'importe quel point de vue, à n'importe quel moment, à n'importe quelle saison et à n'importe quelle heure, c'est un outil qui sert pour tout ce qui est musées, patrimoine, interactivité avec le visiteur, mais aussi au niveau de l'immobilier pour les services d'urbanisme et la promotion immobilière.

Il y a des sociétés comme TechniCity aussi, en interactif par rapport au public, ou la dernière qui était une galerie d'art contemporain.

Vous voyez que 2010 a été l'année de nos premiers investissements, avec les premières décisions au printemps 2010. Je dirais donc que les réelles années d'investissement sont 2011 et 2012. Vous voyez la proportion des dossiers acceptés et refusés sur les 63.

Il y a aussi l'évolution des interventions en capital et en prêt. Le fait est que nous intervenons, pour le moment, beaucoup plus en prêt qu'en capital, selon une proportion, qui s'est inversée fin 2012, de 80 à 20. On en était alors aux environs de 75 à 25.

Nous avons ensuite les fonds libérés fin 2012 auprès de 22 entreprises pour un montant d'un peu plus de quatre millions. Les décisions sont d'un montant d'à peu près six millions d'euros.

Pour les retombées économiques en matière d'emploi, selon les prévisions qui sont établies par les entreprises en portefeuille de St'art, nous aurions 163 équivalents temps plein créés en trois ans. On ne peut évidemment pas mesurer de façon complète ces retombées économiques puisque, d'un point de vue macro-économique, il y a surtout, dans ce genre de secteur, des micros entreprises. C'est la partie immergée de l'iceberg qui est très importante.

Outre l'investissement de St'art dans les entreprises, le cofinancement bancaire privé est estimé à plus de six millions d'euros. Nous travaillons étroitement avec les fonds d'investissement régionaux. Ils ont investi, aux côtés de St'art, environ 3,3 millions d'euros au cours de ces dernières années.

Je vous présente une diapositive qui montre une répartition géographique des analyses et des dossiers acceptés. C'est assez équivalent, mais pour le moment, avec un défaut total d'investissements au niveau de la région de Namur, notamment – Liège n'avait pas

beaucoup de représentativité – il y a des dossiers qui n'apparaissent pas dans la diapositive puisqu'ils ont été votés en 2013, mais ils vont augmenter quelque peu cette proportion. Au niveau des secteurs, il y a une disparité au niveau des analyses et des dossiers acceptés, une prédominance en design, en arts du spectacle, en arts de la scène et aussi, vous l'avez vu, autour des arts vivants.

Je vous remercie pour votre attention. Je m'excuse d'avoir été un peu longue.

Mme la Présidente. - Pas du tout. Ce n'était pas un exercice simple que de présenter les rapports et d'introduire votre travail dans le cadre de ces auditions. Je pense que c'était un topo général qu'il fallait faire en présentation.

Échange de vues

Mme la Présidente. - Je vous propose de procéder à un échange de vues.

La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aimerais tout d'abord remercier vraiment les différents orateurs pour leur présentation que j'ai trouvée, comme d'habitude dans le cadre de ces auditions, particulièrement intéressante, mais comme je les avais demandées, c'est un peu logique.

(Rires)

Ce serait malheureux.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Oui, mais en l'occurrence, je m'étais renseignée un peu avant.

Concernant Wallonia European Creative District, j'avais envie de dire, par rapport à la dimension particulièrement intéressante d'être choisie à l'instar de la Toscane, que je ressens, après les auditions, mais aussi avec les différents contacts que j'ai eu l'occasion d'avoir sur le terrain, que Creative Wallonia constitue, en fait, une sorte de label de qualité pour des entreprises entreprenantes, innovantes dans le secteur créatif. J'ai donc vraiment l'impression que, chaque fois, ce sera un élément qui pourra être mis en évidence par le comité d'experts. En tout cas, c'est le ressenti que j'ai dans un premier temps même si, à mon avis, cela doit encore être creusé par la suite. On ressent vraiment une forme de fierté des entreprises de faire partie de Creative Wallonia, d'être labellisées. Je voulais le mettre en évidence, car c'est ce que j'ai pu vivre au cours de ces derniers mois et semestres.

Je voudrais aussi souligner ou plutôt demander, quel lien existe, quand on est sur un projet européen, avec d'autres lignes budgétaires européennes ou d'autres projets européens. Je pense par exemple à Urban Act et, notamment, au projet Creative Spring qui est en fait un réseau de villes qui misent sur la créativité pour se redéployer. Je pense qu'il est important, à partir du moment où on est dans le cadre d'un projet européen, de faire toujours le lien ou la cohérence. En tout cas, moi, je la cherche toujours.

Un autre élément est le lien avec toutes les capitales européennes de la culture qui, elles aussi, développent forcément, en termes d'industrie culturelle, toute une démarche. Quel va donc être ce lien ? Je pense que le fait d'avoir Mons Capitale culturelle en 2015 est un élément fort de l'axe Creative Wallonia. En tout cas, je le vis comme cela au sein de ma ville, mais je pense que Marseille 2013... Enfin, je pense qu'il y a des liens et des contacts à trouver qui me semblent vraiment importants.

J'insisterai aussi, comme je l'ai fait lors des communications et des auditions précédentes, sur la vulgarisation, sur l'aspect de la communication. Il est vrai que vous avez notamment parlé des médias sociaux. Je pense que c'est très important par rapport au partage de l'information mais, comme on l'a déjà souligné en commission, il ne faudrait pas que ce programme soit considéré ou utilisé par une forme d'élite wallonne ou bruxelloise, et pas suffisamment dans l'ensemble de la population. Je pense qu'il faut vraiment faire passer ce message. Je pense aussi que, par exemple, un axe comme Creative People peut vraiment être un élément très intéressant et détonateur en la matière. Je pense que la créativité concerne tout le monde. Il est vrai qu'il y a des secteurs plus particulièrement représentés ici par rapport à l'aspect du financement, et caetera mais, on le voit, la créativité peut concerner tous les domaines d'activité. On va sans doute en parler beaucoup plus avec la 27e région mais, dans le domaine administratif de l'administration wallonne, il y a vraiment des méthodes qui pourraient être utilisées en matière de créativité. Bref, on le pressent et je pense que les idées en termes de chèques et consultance en créativité vont aussi permettre cet aspect-là. Pour moi, l'information doit percoler dans la population. Il est vrai que des termes peut-être trop anglo-saxons – même si on apprécie travailler dans les différentes langues au parlement – ne sont pas toujours des facteurs de propagation de l'information ou de partage le plus large possible de l'information. Pour cela, il va vraiment falloir faire particulièrement attention.

En ce qui concerne la présentation de Mme Civrais, vous avez parlé du fait d'avoir un programme d'investissements viable et rentable.

Qui peut aider par rapport à ce type de présentation ? Je suppose que les intercommunales de développement

économique ont leur rôle à jouer, ainsi que les centres d'entreprises et d'innovation. Je pense qu'il faudrait vraiment pouvoir en dire plus.

J'avais aussi besoin d'avoir un peu plus d'informations concernant le *crowdfunding*. Il est vrai que l'on sait que ce sont des plates-formes qui permettent à l'ensemble de la population d'aider, par exemple, un artiste à sortir son album, mais comment cela se passe-t-il exactement, je voulais le savoir.

Je voulais revenir sur la présentation de MM. Collet et Lepage concernant les différents experts qui vont travailler dans le cadre de l'échange transnational de politique et de bonnes pratiques. Il y a, là, le côté revu par les pairs. Je voulais savoir comment cela allait se passer exactement.

Ensuite, il y a le *high level group* qui s'est d'ailleurs réuni mercredi dernier. Je voulais savoir comment s'était passée cette réunion, quels avaient peut-être été les premiers contacts, les premiers éléments qui étaient mis sur la table, peut-être en termes de méthodologie et ce qui était prévu pour la réunion suivante qui est prévue en décembre prochain.

Vous avez parlé du lancement d'un nouveau master en créativité, mais à ma connaissance, il est déjà lancé, ce master. Il a été lancé il y a quelques semaines, je pense, par M. le Ministre. Je suppose que c'est un peu plus loin que ce qui a été dit.

Il y a un nouveau dispositif en termes de chèques créativité, consultance en innovation créative. Je voulais savoir quand cela allait être lancé, quels moyens de communication allaient être utilisés en termes de communication et de propagation parce que, comme vous l'avez dit, cela concerne les PME pour les chèques créativité et la consultance en innovation créative pourrait justement aller vers des entreprises peut-être plus de tradition industrielle, que l'on a évoquées tout à l'heure. Comment faire en sorte que l'information circule de la façon la plus adéquate ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voulais d'abord remercier les trois orateurs du jour. Non seulement, les exposés étaient assez clairs et ils complètent assez bien toute une série d'autres informations que nous avons reçues lors de précédentes auditions, à la fois parce qu'ils relient un certain nombre d'éléments et puis, ils abordent des choses extrêmement concrètes, tel que le financement. J'ai souvent cette inquiétude de dire : « D'accord, on lance un certain nombre de dispositifs, mais au fond, le nerf de la guerre, où se trouve-t-il ? ». Aujourd'hui, on a eu une réponse assez intéressante.

Je voudrais revenir sur quelques éléments, pistes de réflexion et commentaires, plus que des questions de compréhension – comme les exposés étaient très clairs,

je n'en ai pas à cet égard.

Vous avez évoqué ce qui, apparemment, était le fond de votre travail, Monsieur Collet, la question de la compétitivité. J'étais assez heureux d'entendre que l'on ne considère pas, comme malheureusement je l'entends trop souvent de la part de certains, politiques ou pas d'ailleurs, uniquement l'enjeu du coût du travail. Je trouve que c'est effectivement extrêmement important à relever dans des sociétés qui ont connu des périodes de forte industrialisation et qui, aujourd'hui, évoluent – on le voit bien avec les différents exposés – vers d'autres formes d'industrie et d'économie.

L'enjeu de la compétitivité est infiniment plus large, plus complexe, plus complet même d'ailleurs que la seule question du coût du travail. Je trouve que chaque fois que l'on peut le relever, il est important de le faire.

Deuxième élément, quand vous avez évoqué la reconnaissance de la Wallonie comme district créatif européen, j'ai compris aujourd'hui que ce n'était pas un label, mais cela fixe une ambition. Si on se fixe une ambition, ce qui me paraît intéressant, c'est de pouvoir avoir, à un moment donné, une évaluation par rapport à l'ambition que l'on s'est fixée. Quels sont, si pas les indicateurs choisis, en tout cas les indices qui permettent de dire, après quelques mois, mais surtout – si j'ai bien compris, c'est un programme de deux ou trois ans – après mi-parcours et au bout du parcours, au fond, on s'est fixé telle ambition, comment réussit-on ou pas et si on n'a pas réussi, quels sont les éléments qu'il faut pouvoir modifier pour pouvoir le réussir par la suite.

La question suivante est : et après ? C'est intéressant et c'est un moteur tout à fait positif de se voir reconnaître comme région – ou district pour reprendre la terminologie – créative en Europe et n'en avoir que deux, mais ce n'est pas un *one shot*, ce genre de chose, c'est quelque chose qui doit presque être inscrit dans la culture permanente de nos régions et continuer à évoluer par la suite.

Comment réfléchit-on, comment travaille-t-on déjà à la suite, après cette période intéressante d'être reconnue comme ? J'imagine que si c'est un modèle qui est fonctionnel pour l'Union européenne, il y a aura d'autres régions qui obtiendront ce type d'étiquette par la suite, mais cela n'empêche que, en Wallonie, on devra continuer le travail.

Autre élément, est-il prévu des liens avec d'autres dispositifs européens ? Prenons un exemple, le FEDER, un fonds qui est consacré au redéveloppement et redéploiement économique. De nouveau, a-t-on, là, des mécanismes qui sont chacun intéressants, mais séparés les uns des autres ou, au contraire, est-il prévu, peut-être dans la programmation suivante, des liens en disant qu'à partir du moment où il y a des districts européens qui initient un certain nombre de politiques de redéploiement, à travers les mesures qui sont

développées, il y aurait des critères de sélectivité plutôt positifs pour ces régions-là par rapport aux projets qu'elles amènent ou bien est-ce que non, on remet tout à zéro ? Quelle est la cohérence des politiques de soutien européennes à cet égard ?

Je voudrais aussi que vous fassiez, si vous le pouvez, le lien avec le redéploiement des centres urbains. Singulièrement, quand on voit les projets que St'art a soutenus, on voit énormément de choses qui correspondent à une forme de culture très urbaine. À la limite, tant mieux – même si c'est un rural qui s'exprime, en tout cas quelqu'un qui est à l'intersection entre le monde rural et le monde urbain – parce que je suis persuadé de la capacité des centres urbains d'être des moteurs de développement pour l'ensemble des régions, y compris les régions périphériques.

On parle aujourd'hui de villes créatives, de villes intelligentes, il y a toute une série de concepts qui arrivent. Comment arrive-t-on, à partir des politiques qui sont menées, à faire effectivement en sorte que – et je pense à des grands pôles comme Charleroi et Liège, je ne voudrais évidemment pas oublier Mons, La Louvière ou d'autres endroits – ces lieux puissent effectivement jouer ce rôle moteur ? J'aurai même une question complémentaire après pour la représentante de St'art.

En lien, aussi avec cette logique du développement durable et, de nouveau, sans réduire la logique de développement durable à ce que certains veulent en faire, c'est-à-dire mettre un peu plus de vert un peu partout, la question, c'est vraiment de se dire qu'il y a à la fois la triple contrainte, à la fois l'enjeu économique, l'enjeu social et l'enjeu de la prise en compte des contraintes environnementales. Donc, comment arrive-t-on à inscrire ces dynamiques-là dans ce type de contrainte ?

Ma collègue l'a déjà évoqué, une des craintes que l'on a déjà exprimées plusieurs fois, ici, autour de la table, c'est de se demander si l'on n'est pas en train de soutenir quelque chose qui va finalement être, non pas un jouet, mais une activité un peu élitiste. Comment répond-on à un certain nombre d'enjeux liés à l'économie qui doit répondre à une masse de population qui, aujourd'hui, est en difficulté ? On voit bien la fermeture de certaines entreprises, c'est par centaine d'emplois que c'est mis en danger. Ce n'est pas avec un micro-projet que l'on y répond. Cependant, si ce micro-projet est la *success-story* de demain avec beaucoup d'emplois, oui, mais alors comment, en Wallonie, va-t-on pouvoir – parce que cela n'a pas toujours été le cas partout non plus, ce n'est pas parce que l'on a des tas de petites entreprises qu'elles deviennent des grandes entreprises – transformer, à un moment donné, ces petites en grandes ? Quand on voit l'entreprise créative d'Hollywood, aujourd'hui, ce sont des milliers et des milliers d'emplois. Donc, pourquoi ne pas avoir cela demain sur d'autres secteurs – mais comment y arrive-t-

on ?

Enfin, pour terminer, la question à la représentante de St'art. Vous avez vous-même évoqué la question, mais cela apparaissait assez clairement quand on entendait l'ensemble des entreprises que vous avez soutenues, puisqu'il n'y a rien en Luxembourg, quasi rien à Namur. Dans ce que vous avez exposé, il y avait deux projets et encore, en lien avec d'autres régions. Je n'avais rien vu de Liège, mais les diagrammes suivants avaient indiqué qu'il y avait 6 %. À quoi cela est-il dû ? Y a-t-il eu un travail de promotion du mécanisme plus important ? Y a-t-il des entreprises créatives plus présentes dans certaines régions que dans d'autres ? Ce que je ne crois pas, je pense qu'il y a énormément de choses dans d'autres régions aussi, mais peut-être n'en sont-elles pas conscientes, peut-être que l'on ne les connaît pas ? Quel est le travail qui va être mené pour que l'ensemble de la Wallonie puisse bénéficier de ce soutien qui me paraît – je tiens quand même à terminer là-dessus – extrêmement positif, intéressant et encourageant ?

(Mme Kapompolé, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, beaucoup de choses ont été expliquées par mes collègues, mais je crois que, comme M. Büscher l'a exprimé dans son intervention, le défi est grand, justement, de prouver, quelque part, que la créativité peut transformer les vieilles régions au passé industriel fort pour leur assurer un futur meilleur.

Je pense que les différentes auditions que l'on a pu écouter jusqu'à aujourd'hui montrent que les gens et toutes les personnes qui sont impliquées dans tout ce qui concerne la créativité et l'innovation, croient en ce principe, croient à cette nouvelle manière de penser l'économie. Croire en ce nouvel outil, en ce nouveau concept a beaucoup plus de chances de réussir et je pense que toutes les interventions – mes collègues ne me contrediront pas – nous convainquent également.

Je pense que, l'important, c'est aussi de convaincre le public, faire connaître cette nouvelle démarche et faire susciter, émerger de nouveaux dispositifs au sein du public est important aussi parce que, ici, au fur et à mesure des interventions, des auditions, on commence à mieux comprendre comment les différents organismes et institutions sont imbriqués les uns dans les autres, mais tout le monde ne le comprend pas.

Cependant, je crois qu'il est important de comprendre que l'on est dans une dynamique qui n'est pas née de par le fait que la Wallonie est maintenant « Wallonie, district européen en matière de créativité », mais que cette dynamique a été lancée depuis un certain

nombre d'années et que ce n'est pas en 2015, date de fin du programme, que cette dynamique va être arrêtée.

Il est vrai que vous avez expliqué qu'il est difficile d'évaluer puisque, au niveau macroéconomique, il n'y a pas d'indicateurs, mais je suppose que chacun d'entre vous a des petits indicateurs propres à son domaine pour pouvoir évaluer les impacts et les objectifs que chacun voudrait atteindre. J'aimerais bien vous entendre à ce sujet.

Pour le *crowdfunding*, j'ai exactement la même question que ma collègue, Mme Kapompolé.

Au niveau du C-I Factor, je ne connais pas du tout cela. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus à ce sujet ?

À chaque audition, j'apprends de nouveaux termes et, même si je connais beaucoup d'anglais, il faut que je décrypte les concepts qui se cachent derrière certains mots. Ce n'est pas toujours évident. Est-ce qu'il serait possible d'avoir vos présentations pour voir le portefeuille. Il était très intéressant de voir la diversité des types de sociétés qui sont touchées par le fonds St'art. Je trouvais cela intéressant et je suis, tout comme mon collègue, M. Noiret, interpellée. Je m'attendais à autant de dossiers que dans le Hainaut pour la région de Liège. Je voulais donc savoir s'il y avait une raison particulière à cela. Je n'allais même pas, pour cette fois-ci, défendre le Luxembourg, mais je pensais que Liège et Namur allaient avoir un peu le même type d'entreprises. Je trouve que si c'est pour faire connaître et pour faire émerger dans différents autres secteurs, cela suscite la créativité et l'amélioration.

Mme la Présidente. - Avant de laisser la parole aux différents intervenants pour nous répondre, je voudrais évoquer, évidemment, ma participation à Prato, en Toscane, au lancement de l'outil, puisque M. Lepage l'a rappelé, j'ai eu la chance d'y participer.

Ce que je vous propose, chers collègues, c'est de vous envoyer l'article, enfin un genre de rapport de mission que j'ai pu écrire sur le sujet, et vous dire à quel point j'ai été fière de représenter la Wallonie et mais de voir que le projet wallon était aussi considéré, au niveau européen, comme un projet particulièrement porteur de par son approche multisectorielle par rapport au projet toscan qui, lui, mise son redéploiement et son essor uniquement sur l'aspect textile et innovation textile. Il faut savoir que notre projet étant beaucoup plus structurant et englobant, il est perçu comme un exemple à suivre et a aussi été présenté comme tel au niveau de la Toscane.

Je souhaiterais aussi vous dire qu'il est vrai que l'on n'a pas toujours l'occasion de jouir de « cocoricos » dans cette commission et au niveau wallon et que le lancement qui a été réalisé, au niveau de Namur, était sans commune mesure par rapport à ce que j'ai pu vivre

au niveau de la Toscane. En effet, j'ai été présente dans les deux et autant il y avait du monde, une adhésion, quelque chose d'assez dynamique, autant je pense qu'au niveau toscan, il y avait aussi une très belle dynamique, mais elle me semblait reprendre moins de secteurs, donc moins de personnes, je pense qu'il est important de le souligner. Cela a été un élément relevé par le niveau européen et je tiens à insister là-dessus.

La parole est à M. Collet.

M. Collet, Inspecteur général de la DGO6 du SPW.
- En tout cas, je vous remercie pour ces réactions très riches et qui démontrent l'intérêt de nos élus pour ce domaine. Il est vrai que ce sont les élus, les premiers ambassadeurs pour l'adhésion de la population à un projet comme celui de Creative Wallonia.

Je voulais simplement indiquer que le district n'était pas une finalité en soi, que le fondement, la raison d'être et les justifications de tout cela résident dans le programme Creative Wallonia. C'est lui qui est au cœur du projet et, sans lui, il n'y a pas de projets de districts. C'est donc ce programme Creative Wallonia dont il faut assurer la pérennité dans les années à venir, la diffusion et l'adhésion de la population.

On a parlé d'un certain nombre de projets comme Creative People, projet type de Creative Wallonia. Il est clair que le programme Creative Wallonia aborde différents aspects – différentes couches de population peuvent s'y retrouver, pas uniquement les entrepreneurs.

En ce qui concerne le projet District, on est évidemment dans un projet européen très formaté – comme tous les projets européens – avec des règles très strictes, un carcan, des règles de suivi administratif et autres. On peut difficilement s'éloigner de ce que l'on a promis de faire. Donc, là, il y aura des liens avec d'autres actions au niveau européen. On ne va pas nécessairement faire intervenir du FEDER dans ce projet Creative District qui a sa propre source de financement.

On a, dans le dossier de base, fait référence à Mons, capitale culturelle. On le mettra en avant et on aura l'occasion de le faire dans les prochains mois. On envisageait, notamment de faire une réunion du groupe à haut niveau sur Mons, assez prochainement. Il faut voir avec les autorités locales. Cela devrait pouvoir se faire.

Je suis content que vous ayez la même perception que nous de la compétitivité et l'innovation est, effectivement, au cœur du processus de compétitivité. Le coût du travail, c'est quelque chose d'important, mais on se rend compte que ce n'est pas toujours essentiel et que des régions du Centre de l'Europe doivent pouvoir se battre avec d'autres arguments que le coût du travail.

Ce que l'on envisage pour disséminer notre projet, c'est de travailler. On travaille déjà activement sur une

cartographie plus précise des industries créatives et culturelles. Ce n'est pas facile parce que l'on sort des clos habituels, des codes statistiques et autres, mais avec nos partenaires, avec Wallonie Design, St'art, on est en train d'affiner un peu cette cartographie.

Que dire encore ? L'évaluation du projet est bien prévue dans une étape intermédiaire du projet. On travaille sur des indicateurs. Le groupe à haut niveau va nous faire toute une série de propositions. Je pense qu'il y a eu une première réunion, comme on l'a signalé la semaine passée, et Vincent Lepage qui y a participé pourra vous en donner un retour. Je voulais également dire que, effectivement, on pourrait croire que ce projet s'adresse à une certaine élite culturelle et je pense que ce n'est pas le cas.

On veut aussi toucher la population des jeunes en Wallonie et je pense que ce type de programme touche ainsi très fortement les jeunes et que l'on voit les aspirations des jeunes à aller de l'avant.

Depuis le lancement de Creative Wallonia, on a bien senti qu'il y avait quelque chose qui bougeait dans les universités, dans les différents endroits. Ce programme, Creative Wallonia, le District peut donner des opportunités et renforcer un certain sentiment de fierté par rapport à sa région.

Par rapport aux villes, je pense qu'il n'est pas prévu explicitement, ici, dans notre programme District, mais dans Creative Wallonia, toute une série d'actions sont envisagées, notamment l'idée de lancer des *Hups* créatifs là où on va regrouper les différents opérateurs au sein d'un même projet. Le ministre pourra peut-être en parler, s'il le souhaite, mais je pense qu'il y a des projets-pilotes, en cours en ce moment. On va essayer de mobiliser le FEDER avant la prochaine programmation sur ce financement parce que, comme je l'ai dit ici, le financement du District est un financement très restreint.

Je pense que, dans les régions rurales, il y a aussi des choses à faire, mais peut-être sous un autre format. En tout cas, la mobilisation des technologies de l'information est bien présente dans le projet et pourra aider à disséminer sur l'ensemble du territoire. Je vais laisser la parole à M. Lepage pour qu'il vous parle de nos indicateurs.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lepage.

M. Lepage, Directeur de la Direction de la politique économique, initiateur et responsable du Wallonia European Creative District (WECED). - Je pense que cela doit vous interpeller puisque vous avez toutes ces auditions depuis de nombreuses semaines et même de nombreux mois, quels sont les impacts de toutes ces actions ?

Si la solution était simple, évidente et se trouvait dans les manuels d'économie, on aurait déjà fait le

travail. La difficulté est que l'on est face à des secteurs multiformes et que l'on n'a pas de réponse toute faite.

Le groupe de haut niveau que nous avons constitué, qui est à mon avis un des points importants du dossier District, nous permet de bénéficier de cette expertise européenne pour bâtir un tableau de bord. La première demande lors de la visite que nous avons eue de la Communauté européenne après la reconnaissance de Creative Wallonia District, a été : « Montrez-nous votre tableau de bord. ». On a répondu qu'il existait, mais que l'on devait encore l'amplifier sur le plan des indicateurs. Il y a vraiment un intérêt, y compris au niveau européen. Ainsi, quand le project manager a été à Barcelone, à l'Alliance européenne d'industrie créative, il se posait exactement la même question que nous.

Donc, même les régions à la pointe de la pointe, car on peut considérer qu'il y a aussi des régions comme Tampere, que j'ai citée tout à l'heure, Nantes, Barcelone, qui pas en tant que région, mais en tant qu'agglomération, avaient déjà pris le devant là-dessus, se posent le même genre de questions.

Grâce à ce groupe de haut niveau, nous souhaitons, en présentant les actions pilotes que l'on met en œuvre dans le District, mais également de manière plus large dans Creative Wallonia, avoir des idées, parce que ce sont des gens qui sont dans la réflexion, en train de produire, tout en marchant dans l'expérience, car on cherche à observer les changements qui sont en œuvre.

Nous sommes donc plus face à des indicateurs de modification de comportement plutôt que des indicateurs de type macroéconomique ou même microéconomique. On y est donc bien confrontés, puisque depuis de nombreuses années, le département de M. Collet est actif dans la politique des pôles de compétitivité et cluster. Là, on a quelque chose de beaucoup plus circonscrit. On peut avancer des choses. Ici, c'est beaucoup plus subtil, mais il ne faut pas le négliger pour autant. Ce n'est pas parce que l'on peut plus difficilement l'observer qu'il faut mettre cela de côté.

On espère donc vraiment pouvoir avancer dans ce genre de propositions. C'est aussi pour cette raison que le Creative District est un dossier vraiment important.

Pour le groupe de haut niveau, je voudrais juste dire une chose. On s'est réuni la semaine passée au Pôle Image, à Liège. On souhaite effectivement emmener ces experts européens en différents lieux de Wallonie, qui sont symboliques de cette dynamique de l'économie créative en Wallonie, pour leur montrer ce qui se passe et qu'ils soient aussi les ambassadeurs de ce qui se passe en Wallonie.

J'étais vraiment très intéressé de voir le grand intérêt de l'ensemble de ces experts au niveau européen – parfois sans doute trop académiques – d'avoir

concrètement, dans un lieu comme le Pôle Image, à Liège, lié à l'audiovisuel comme vous le savez - c'est une espèce de pépinière pour les activités audiovisuelles centrées sur Liège – tout le *business model* autour de ce lieu.

Il y a eu 17 candidatures lorsque l'on a fait cet appel à candidatures pour le groupe de haut niveau, venant de toute l'Europe, mais essentiellement au plan régional et extrarégional. Cela montre qu'il y a un véritable intérêt pour la démarche wallonne et un intérêt de ces experts, aussi, pour venir voir ce qui se passe en Wallonie.

Dernier élément que je voulais mettre en avant, c'est le lien avec les programmes européens. M. Collet a parlé du FEDER pour le lien Creative Wallonia. Le fait d'être labellisé Creative District et de pouvoir mener des actions avancées dans ce domaine nous donne aussi une avance pour d'autres programmes européens dans la période 2014-2020 et je pense spécialement au programme Creative Europe, qui est le successeur du programme média, du programme culture dans la période actuelle, et qui devrait comporter, en principe, mais on attend les dernières confirmations, un dispositif de soutien aux industries créatives culturelles, un soutien financier qui viendrait de la Banque européenne d'investissements.

Le projet C-I Factor dont, à mon avis, Mme Civrais va parler juste après, est également une espèce de précurseur de ce type de dispositif qui permettrait un appui spécifique à ce type d'industrie. Il est vrai que l'on se pose pas mal de questions sur la manière, au niveau européen, dont ce type d'initiatives en matière d'industrie créative et culturelle de créativité vont se poursuivre.

Une autre piste est le programme Horizon 2020, le programme de soutien à la recherche et à l'innovation, qui est beaucoup plus ouvert et moins centré qu'auparavant sur le volet technologique. Dans un des piliers de ce programme, le pilier relatif aux défis sociétaux, a notamment été mis en avant, la valorisation du patrimoine comme vecteur de développement de l'innovation et de l'Europe. C'était une demande spécifique de l'Italie. On commence donc tout doucement à voir quelques liens privilégiés.

Je pense donc que la Wallonie, sur ce plan-là, pourrait aussi avoir des idées constructives dans ce programme Horizon 2020.

La constance en innovation créative a déjà été initiée et, là aussi, je pense que le Ministre Marcourt ou son cabinet pourrait, éventuellement, en parler plus précisément. Il s'agit d'une extension de l'aide à la prime au conseil pour les PME et donc, l'intuition du Ministre Marcourt était d'ajouter un chapitre à ce dispositif pour soutenir les entreprises dans des innovations de démarches créatives, pour pouvoir penser *out of the box* – alors, excusez-moi, de nouveau, de penser « hors du

cadre », ainsi vous avez la traduction directement – pour ces PME qui n'ont pas toujours la possibilité de le faire. Là, les experts sont en train de les sélectionner et je pense qu'il y aura une diffusion plus large à la rentrée, en septembre-octobre. C'est en cours.

Sur les chèques créativité, c'est beaucoup plus complexe à mettre en place. Là, c'est Wallonie Design, un des membres du consortium Creative District, qui est en charge de ce chèque créativité. J'insiste sur le fait que ce sera mené de manière tout à fait pilote avec un nombre très limité d'entreprises. Ce sera lancé, à mon avis, d'ici la fin de l'année ou l'année prochaine parce que, comme il y a déjà une série de dispositifs analogues mis en place dans d'autres régions avancées au niveau européen, on veut d'abord tenter de voir quel est le bilan et le retour d'expériences de ces régions, avant de lancer notre propre expérience pilote. Cependant, l'idée est, si cela fonctionne, de pouvoir étendre cela et non pas d'ajouter un dispositif de plus à tous ceux qui existent, mais peut-être d'intégrer, comme c'est le cas pour l'innovation créative, ce dispositif à d'autres choses qui existent, en lien avec les acteurs existants sur le terrain.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Civrais.

Mme Civrais, Directrice générale de St'art. - Je compléterai peut-être aussi, au niveau des indicateurs, sur le fait que l'on a évoqué le fait de lier le travail au sein de Wallonia et Creative District avec les travaux qui commencent au niveau de l'IWEPS sur la cartographie de ce que l'on peut qualifier, comme on le dit souvent, c'est une notion très ouverte, d'industries culturelles et créatives. La notion est d'autant plus ouverte que, nous-mêmes, nous avons décidé d'aller au-delà du cadre et, par exemple, de faire entrer la gastronomie dans nos secteurs, ce qui nous paraît tout à fait naturel d'un point de vue culture, art et implication au niveau territorial, j'y reviendrai.

Je pense que ce travail avec l'IWEPS permettra non seulement une cartographie nécessaire pour la structuration de notre travail et dans les choix des investissements, mais également de poser des indicateurs et de pouvoir, de façon régulière, prendre la température ; c'est important.

Il y a beaucoup de sujets. Peut-être que nous allons commencer par ce que vous disiez au sujet des entreprises, des investissements, et les personnes pour les accompagner. C'est vrai que St'art arrive quasi, pas au bout de la chaîne, puisque nous sommes un maillon très important, nerf de la guerre, le financement, au côté des privés. C'est vrai que l'on voit arriver, chez nous, différents profils, de gens qui sont un peu des *serials* entrepreneurs, pour qui la notion d'investissement, structuration de business – quel est votre marché, comment vous allez y arriver, quelle sera votre distinction – ce qui est quand même fondamental est quelque chose d'acquis. Pour d'autres, plus jeunes ou

moins jeunes qui se lancent dans l'entrepreneuriat, il y a effectivement une nécessité d'accompagnement. Nous avons de la chance, car quand nous sommes arrivés dans le paysage économique, énormément d'outils étaient à disposition – vous l'avez cité, toutes les maisons d'entreprises, dans notre secteur ou des environnements comme Solvay qui est à Nivelles. Voilà beaucoup d'acteurs et beaucoup de chance, car dans certains secteurs, pas dans tous, il y a des outils tout à fait dédiés à l'accompagnement surtout en mode et en design.

On va retrouver Shop'In Design à Liège qui va accompagner des projets créatifs au sens large. Il y a la Maison du design à Mons, et cætera. Il y a quelques outils et cela nous aide énormément, nous, en tant qu'investisseurs pour préparer ces entreprises à négocier avec une banque ou un fonds d'investissement.

Ensuite, il y a une autre étape. Là, on s'en charge de plus en plus. L'intérêt, c'est de multiplier les sources de financement et d'attirer le privé – c'est un enjeu – sur ces dossiers. St'art s'implique beaucoup plus pour accompagner le coaching, afin de vraiment les préparer à affronter les besoins et la réalité économique d'un investisseur privé. Ce qui est encore un autre environnement comme vous le savez. On travaille avec le réseau Be Angels notamment. On a fait un premier forum tout à fait orienté vers les industries créatives avec la venue de 60 *business angels* en octobre dernier où c'était une première prise de contact pour eux avec des départements aussi difficiles à comprendre pour eux que le design ou la mode.

Je ferai le lien C-I Factor, car c'est un point important. C-I Factor est un groupe avec les Business Angels anglais, Cultuur-Ondernemen à Amsterdam, institution qui fait déjà pas mal de microcrédits avec la banque Triodos, avec un fonds de garantie, et cætera, surtout orientée projets et avec European Design Center, centre d'entreprises aux Pays-Bas.

Quels sont nos moteurs à travers ce projet C-I Factor qui est toujours une des industries créatives, la DG Entreprise, et cætera, avec du cofinancement des actionnaires de St'art et du programme Creative Wallonia ? C'est de se dire que l'on va faire en sorte de s'intéresser beaucoup plus à l'investisseur. Beaucoup de programmes s'intéressent aux entreprises ; nous, nous avons focalisé notre action sur les investisseurs. La première chose a été une étude pour savoir qui ils sont, s'ils investissent dans les industries créatives, sinon pourquoi. On a dégagé quelques lignes de force sur lesquelles nous travaillons actuellement. C'est un programme qui a commencé il y a 18 mois et qui a encore 18 mois devant lui. On va proposer de travailler sur des sous-secteurs qui sont la mode, le design et ce que l'on appelle le « contenu digital » à travers des événements physiques ou *on line*, car il y a une plateforme collaborative qui sert à tous les projets européens qui s'appelle *How To Grow* où il y a un accès entreprises et un accès investisseurs. On va favoriser la

connaissance, car ce qu'il manque à ces investisseurs, c'est de connaître ce dont on parle, savoir ce que sont ces industries créatives, ce que cela représente économiquement parlant et savoir, en tant qu'investisseur privé, le *return* que l'on peut en attendre.

L'autre axe, c'est le *crowdfunding*. Cela me permet de répondre à votre question également. Le *crowdfunding* pour l'instant, c'est un peu la jungle – il faut le dire – car c'est un modèle très innovant lié au développement technologique des plateformes collaboratives. Au départ, le but c'est de trouver des fonds à travers la foule, et ce, à travers soit un dépôt de projet, soit, plus récemment, à travers l'idée d'une entreprise. C'est pour cela que l'on a des plateformes appelées « plateformes projets » qui vont beaucoup plus fonctionner sur un modèle de dons ou d'échanges : vous financez mon travail d'artiste pour aller faire mon exposition dans six mois, et vous pourrez être invité au vernissage, et cætera ; là, il y a des compensations, mais ce n'est pas obligatoire.

Que voit-on se développer au niveau des entreprises maintenant ? Ce sont ce que l'on appelle les *equity platform* où là, les entreprises vont venir chercher du capital. Je ne m'étendrai pas aujourd'hui, on pourrait faire une séance entière sur le *crowdfunding*. La dernière apparition qui un modèle aussi tout à fait anglo-saxon, c'est ce que l'on appelle le *peer to peer -landing* – encore en anglais. Ce sont des plateformes d'investisseurs privés, mais sous forme de prêts et non plus de capital où, en général, on peut se dire que les taux d'intérêt seront très élevés et on va s'adresser souvent à des entreprises qui ont déjà une histoire et une assise.

M. Lepage a cité Creative Europe. C'est pour nous un outil qui serait tout à fait bienvenu pour l'environnement du financement des industries créatives, s'il arrive à bon port. La nouveauté, c'est le fonds de garantie orchestré par le fonds européen d'investissement via la DG Culture, Média et Enseignement, pour venir apprendre au milieu privé, prioritairement les banques, mais ce n'est pas limité – ce sont toutes les institutions financières pratiquant des prêts pour ces secteurs – et garantir, si mon souvenir est bon, jusqu'à 70 à 75 % du prêt. Si le projet est passé au parlement, les discussions budgétaires rabotent quelque peu la somme qui était dédiée à ce nouvel outil très innovant et qui ouvre la politique de la DG Culture à l'ensemble des industries créatives, mode, design, et cætera, ce qui a été peu son fait auparavant.

Pour ce qui est de l'aspect assez urbain des industries créatives, je ne peux pas vous dire le contraire, car c'est effectivement, en tout cas au niveau des entreprises, un phénomène – s'il n'est pas forcément au niveau urbain – dont l'installation des sociétés pour des raisons économiques est assez claire. Cela dit, l'impact de ces développements et de ces usages est évident au niveau territorial au niveau touristique, patrimoine, et cætera.

On voit émerger beaucoup... On viendra au projet liégeois, je peux vous le dire, car, de toute façon, c'est quasi signé.

Je vous parlais de gastronomie. Comment prend-on la gastronomie ? On va la prendre soit au niveau de la référence à l'art, à la culture, au territoire, à l'histoire d'un territoire, via ses produits, ou alors, au niveau du concept. D'ailleurs, des concepts très intéressants sont nés – on parlait de Creative Wallonia et de NEST'up, dont vous avez peut-être auditionné des représentants.

Il y a l'œnotourisme, le tourisme gastronomique, et cætera, le patrimoine. C'est vrai que l'impact s'en ressentira au niveau des usages territoriaux, sans aucun doute.

Concernant la redynamisation des tissus industriels, il y a un développement et du financement sur des sociétés, c'est notre rôle. Si on regarde plus largement, comment utiliser des sociétés plus traditionnelles ou des services, comment utiliser des concepts et idées. Il faut vraiment avoir une vision plus transversale des choses. Je pense souvent aux entreprises, comme Daum, Lalique, des entreprises de cristallerie, qui, très tôt, parce qu'elles avaient aussi le confort de se trouver dans des grands groupes où l'on pouvait faire des investissements, ont fait appel à des designers pour redynamiser leurs groupes, leurs collections, et cætera. Ce sont des exemples d'impacts collatéraux par rapport à ce que l'on fait.

La plupart des dossiers 2013 sont liégeois ; le pourcentage va augmenter. Au départ, la communication a été globale sur le fonds S'art. Le fonds est lui-même une start-up ; on a deux ans d'investissement, et cætera. Vous avez raison de le souligner et le conseil d'administration l'a souligné également, on doit avoir une politique de communication – qui se met en place pour la rentrée – spécifique sur certaines zones territoriales qui, manifestement, ne sont pas encore touchées pour des raisons x ou y par notre communication. À Liège, cela se traduit par des contacts avec la province, bientôt aussi la ville, l'invest local, des gros brasseurs de dossiers, comme Smart qui a ses antennes partout, avec lesquels nous allons travailler en leur demandant de pouvoir aussi présenter S'art qui est un outil assez nouveau. Il est sûr que tout le monde n'a pas encore la maturité pour l'utiliser. On parlait également des ASBL que l'on peut financer. Il faut qu'elles appréhendent cette notion de rentabilité différemment d'une société commerciale. Il faut, à travers les présentations que l'on fait – ce qui est important pour nous, nous avons toujours travaillé de façon transversale depuis le début avec beaucoup de partenaires, acteurs de terrain – démontrer à un ensemble d'acteurs qui, traditionnellement, font majoritairement appel aux subsides, l'intérêt d'ouvrir leur esprit à du multifinancement, de manière à pérenniser l'activité. Le chemin est en cours. Je pense que cela prendra un peu de temps.

(Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Très bien, merci beaucoup. Merci à Mme Kapompolé d'avoir présidé, j'ai dû m'absenter quelques instants pour aller dans une autre commission.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ce sont les derniers éléments qui viennent de nous être exposés qui me font réagir. Il y a aussi des acteurs – on vient d'évoquer le monde particulier des ASBL – qui sont incontournables, comme le secteur de l'économie sociale où, effectivement, depuis de longues années, il y a cette tentative, souvent réussie d'ailleurs, de professionnaliser et d'attirer l'attention de maintenir l'objet social – c'est tout à fait fondamental – vers une meilleure prise en compte des contraintes économiques. C'est peut-être aussi un secteur vers lequel un travail, je ne dirais pas de contagion, mais en tout cas d'informations, peut se faire et pourrait générer des échanges, des synergies intéressantes.

Mme la Présidente. - Je pense que nous pouvons remercier MM. Collet et Lepage ainsi que Mme Civrais pour leur présentation. C'est toujours trop court en termes de temps de parole. Merci beaucoup pour votre présentation.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M. Mouyard, sur « le baromètre 2013 de l'Agence wallonne des Télécommunications (AWT) sur l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) » ;
- M. Crucke, sur « le projet « Ecoles numériques » » ;
- Mme Zrihen, sur « l'école numérique, la formation des enseignants aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et le baromètre 2013 des TIC » ;
- Mme Trotta, sur « le plan d'économies d'AGC », à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sont retirées.

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA BAISSÉ DES EXPORTATIONS WALLONNES »

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE POIDS GRANDISSANT DE L'ALLEMAGNE DANS LES EXPORTATIONS WALLONNES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la baisse des exportations wallonnes » et la question orale de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le poids grandissant de l'Allemagne dans les exportations wallonnes ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, fin juin 2013, vous présentiez, avec le directeur de l'AWEx, les chiffres des exportations wallonnes. *L'Écho* indiquait que les exportations wallonnes enregistrent une baisse de 2,8 % à près de 40 milliards d'euros en 2012.

Comment expliquez-vous cette baisse alors que des pays de ce que l'on appelle « le panier de référence » enregistrent, quant à eux, une progression de leurs exportations : Pays-Bas +4,9 % ; Allemagne +3,4 % ; Union européenne à 15 +3,3 % ; France +3,3 % et la Flandre +1,1 % ?

Vous aviez justifié cette baisse par la chute des activités dans la sidérurgie. Si cette activité venait à ne pas redémarrer, comment comptez-vous relancer les exportations ? Quelles sont les pistes que vous privilégiez ?

N'est-ce pas inquiétant de voir que nos exportations vers les pays dits BRICS, ceux dont la croissance est la plus élevée, ont également baissé de 4,9 % en 2012, alors que les pays voisins voient leurs exportations dans ces pays augmenter de 6,6 % en moyenne ?

Comment expliquez-vous cette grande différence dans ces zones qui sont éminemment stratégiques ?

Confirmez-vous que la régression est répartie « équitablement » au travers des secteurs, ce qui n'est pas en soit une nouvelle réjouissante ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai peut-être une question un peu plus optimiste parce qu'effectivement, même si on a senti que les exportations wallonnes se tassaient légèrement, on voit aussi que les exportations vers l'Allemagne sont plus florissantes ; c'est une bonne chose.

Monsieur le Ministre, à la suite de la crise économique et des récentes restructurations industrielles, on a assisté à un tassement de nos exportations. Les turbulences rencontrées par la sidérurgie et l'entreprise Caterpillar expliqueraient ce constat en partie.

Confirmez-vous le tassement des exportations et surtout partagez-vous l'analyse de leurs causes ?

À cette lumière, quelle peuvent être les tendances pour l'avenir ?

Lorsque l'on sait que les exportations des pays et régions de l'Union européenne dépendent grandement des exportations intra-européennes, comment peut-on analyser la tendance à la hausse des exportations à destination de l'Allemagne ?

Peut-on considérer cela comme un signe porteur, notamment en regard au rétrécissement de marchés des pays frappés par la récession, comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie ou la Grèce ?

Peut-on avoir un aperçu des exportations en regard des missions économiques menées en Asie, en Inde, aux USA ou encore au Brésil ?

Par ailleurs, on constate que la Wallonie progresserait en Amérique du nord et en Afrique. Ce positionnement reflète-t-il la stratégie régionale ? Comment analyser le marché africain sur base des projections démographiques importantes qui y sont de plus en plus souvent associées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, Monsieur le Député, effectivement, nos exportations ont diminué de 2,8 % pour l'année 2012, en comparaison de 2011.

La faiblesse de la demande européenne, induite notamment par les plans d'assainissement drastiques des déficits publics, a fortement pesé sur les économies en dehors de la zone euro, y compris les zones émergentes, au travers du repli des échanges commerciaux avec l'Europe et du regain des tensions sur les marchés financiers mondiaux.

Toutefois, la diminution est plus modérée au second semestre avec -1 %, ce qui pourrait sembler indiquer

que le creux de la vague est maintenant passé pour les exportateurs wallons.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait que malgré la crise économique et commerciale, et après une année 2009 qui a vu nos exportations s'effondrer, la Wallonie a connu une très belle croissance de ses échanges en 2010 et 2011, ce qui ne fut pas le cas des régions voisines qui enregistrent seulement aujourd'hui une reprise de leurs exportations.

Il faut relativiser le fait que nous sommes un peu en deçà des résultats de notre panier de comparaison habituel.

Pour ce qui concerne nos résultats en Europe, après une augmentation ininterrompue en 2010 +12,7 % et en 2011 +5,6 %, nos exportations ont connu un net repli avec -2,6 %, suite au ralentissement de l'économie européenne, dont vous connaissez les causes tout comme moi.

Parmi nos plus importants partenaires commerciaux en Europe, nos exportations ont surtout été freinées au Luxembourg, -26,7 % ; en Pologne, -9,3 % ; ainsi que dans une moindre mesure, en France, -5,2 % ; en Espagne, -4,6 % ; en Suède, -2 % ; aux Pays-Bas, -1,1 %. En contrepartie, malgré le marasme économique sévissant en Europe l'année dernière, il faut mettre en évidence la bonne tenue de nos ventes au Royaume-Uni, +10,8 %, et en Allemagne, +2,6 %.

La performance respectable de nos exportateurs sur le marché allemand est assez satisfaisante, puisque l'Allemagne fait l'objet d'une attention spéciale en termes d'actions de promotion et de prospection au profit des entreprises wallonnes.

Pour ce qui est des exportations hors Union européenne, nous constatons une belle progression de nos exportations vers les États-Unis, +8,8 % ; le Vietnam, +3,5 % ; Singapour, +15,9 % ; le Sénégal, +244 % ; l'Angola, +65,7 % ; et l'Afrique du Sud, +22,1 %, où je me rendrai en octobre en mission économique avec les entreprises belges ; le Maroc, +106 % ; l'Algérie, +51,5 % ; et la Tunisie, +15,6 %.

Mais à l'inverse, on note une chute de nos exportations en Amérique latine avec -7,3 %, au Proche-Orient et au Moyen-Orient avec -9,1 % et même en Extrême-Orient avec -9,7 %. Pour la première fois également, et c'est un signe qui doit nous interpeller, nos exportations diminuent de 4,9 % dans les pays BRICS.

Si l'on fait un lien avec les missions économiques que j'ai menées ces dernières années, je constate une bonne progression sur certains de ces marchés, comme le Vietnam ou les États-Unis où, d'ailleurs, nous avons fait énormément d'actions et pas moins de trois ce premier semestre, ou encore le Maroc.

Au vu des nombreuses opportunités pour nos entreprises qui hésitent parfois à aller sur ces marchés, je me rendrai aussi au second semestre au Brésil, notre troisième client à la grande exportation, que nous avons défini en 2013 comme marché cible, et en Chine, deuxième client hors Europe, pour la *Business of Design Week* à Hong-Kong, où nous avons été retenus en tant que pays partenaire.

Je voudrais également planifier une nouvelle mission dans l'ASEAN qui est une zone d'entrée stratégique pour nos PME en l'Asie.

Au début 2014, j'ai également demandé à l'AWEx, en marge de la prochaine mission princière à Oman et en Arabie Saoudite au printemps, de prévoir une mission économique dans le Proche et Moyen-Orient, marchés qui rencontrent de plus en plus l'intérêt de nos entreprises, notamment les Émirats Arabes Unis et le Qatar.

Pour ce qui est des tendances sectorielles, je confirme que la crise de l'industrie et de la sidérurgie, dont l'Europe souffre actuellement a bien joué un rôle prépondérant dans la diminution de nos exportations.

La forte régression des exportations de métaux et ouvrages en métaux, deuxième secteur à l'exportation avec 14,9 % du total, composé en majorité de produits sidérurgiques, s'explique par la baisse de la capacité de production d'acier en Wallonie.

Quelques secteurs tirent leur épingle du jeu dans ce climat conjoncturel maussade, notamment les instruments de contrôle et de précision qui réalisent une poussée exceptionnelle de 31,5 %, les produits des industries chimiques, +2,8 %, toujours premier secteur à l'exportation, et les produits alimentaires et boissons.

Je constate toutefois que, depuis leur lancement, nos meilleurs résultats à l'export se situent dans les secteurs de nos pôles de compétitivité et de nos clusters, là où nous sommes reconnus comme excellents.

Un rapport de la KBC montrait d'ailleurs la semaine dernière que, grâce aux pôles de compétitivité, la Wallonie était en train de réduire le retard qu'elle a à l'égard de la Flandre.

Je voudrais terminer par les questions de M. Onkelinx sur l'Allemagne. Il est clair que l'Allemagne, qui était nettement en dessous de la France comme pays exportateur, réduit de manière tendancielle et accélérée son retard. Cela peut s'exprimer par plusieurs facteurs, dont le fait qu'à l'opposé de la France, l'Allemagne a une croissance économique bien plus soutenue. Notre marché naturel, notamment en raison de la langue, de la France, est en train de s'estomper pour retrouver ce qui est le marché naturel de la Province de Liège, Monsieur Onkelinx, qui est l'Allemagne, comme vous le savez. La Province de Liège est polarisée par la tendance économique allemande alors que d'autres provinces de

Wallonie sont plus polarisées par la tendance économique de la France. C'est un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Merci pour ces réponses, Monsieur le Ministre. J'ai promis d'interroger mon collègue, M. Onkelinx sur les chiffres. Il a une interrogation à la fin, parce qu'il est obligé de les répéter, pour voir s'il a bien suivi.

Ceci étant, je pense qu'il faut relativiser. Vous avez indiqué que des courbes de reprise pouvaient être différentes chez nos voisins. Si certaines années, on s'est maintenus alors qu'eux voyaient leurs exportations diminuer, on a l'impression que la reprise n'épouse pas le même cheminement. Cela mérite peut-être une analyse plus affinée. Je pointe quand même l'inquiétude que vous avez par rapport à la diminution de nos exportations vers les pays BRICS. Vous évoquez une mission au Brésil. Je pense que ces missions ont leur importance et peuvent porter leurs fruits. Mais je vois, à travers votre réponse, la nécessité de peut-être réorienter ou d'appuyer encore plus certains secteurs.

Vous soulignez la bonne tenue des pôles de compétitivité, mais cette réorientation me paraît plus que nécessaire ainsi que celle de mettre le turbo sur ce qui se vend bien chez nous, par exemple, les vaccins. J'ai vu qu'ils avaient enregistré une croissance de 14 %. Il faut continuer dans cette voie.

Je viendrai peut-être avec quelques compléments de questions écrites pour avoir une analyse plus complète encore.

(Mme Goffinet, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Ma réplique sera très rapide. Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Évidemment, je pense que, comme vous l'avez dit, les exportations de l'Allemagne, c'est quelque chose de très important et qui va trouver à se pérenniser, à grandir davantage à partir du moment où l'on va continuer à former nos jeunes à la langue. Je pense que, sur la Province de Liège, il de plus en plus d'écoles d'immersion en allemand, à Seraing, entre autres. C'est vraiment essentiel et capital pour que l'on puisse faire grandir nos exportations et, surtout, les relations que l'on a avec l'Allemagne, qui est quand même un des moteurs de l'économie européenne.

Deuxième petite chose, je pense qu'il est indispensable que les missions économiques sont porteuses parce que l'on établit des relations avec des

pays producteurs ou consommateurs et que, plus on en fera, mieux cela sera.

Vis-à-vis de l'Afrique, je pense que notre pays y a, traditionnellement, beaucoup d'attaches, par exemple avec le Congo. Il est vrai que les choses ne sont jamais simples, mais c'est une économie qui, à mon avis, se développera dans l'avenir. Un bon nombre d'acteurs économiques commencent à avoir confiance. Je pense que, si l'on doit aussi creuser une piste, cela serait inévitablement celle du Congo.

**QUESTION ORALE DE M. NOIRET À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES
RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE
WALLONNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
(AWT) DANS SON BAROMÈTRE 2013 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les recommandations de l'Agence wallonne des Télécommunications (AWT) dans son baromètre 2013 ».

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'étaient quatre questions sur la même thématique, j'imagine que nous aurons les réponses telles que préparées sur l'ensemble.

Le baromètre de l'AWT est manifestement une source d'inspiration pour les parlementaires, c'est aussi un indicateur intéressant pour mener des politiques. Je souhaite évidemment faire le lien avec les auditions que nous avons tout à l'heure, car s'il y a bien un domaine dans lequel la créativité, l'évolution, à la fois des technologies, des concepts et même du design, les choses évoluent terriblement vite et où la Wallonie, non seulement en termes de production, mais aussi en termes d'utilisation de ces instruments, doit constamment s'adapter et, surtout, être à la pointe, c'est bien le domaine des technologies nouvelles, singulièrement des technologies de l'information et de la communication.

Je voulais surtout mettre l'accent sur les six recommandations que le baromètre avance pour les entreprises. Le baromètre évoque, évidemment, d'autres secteurs. Il évoque aussi la question des particuliers, et cætera. Nous sommes en Commission de l'économie et il me semble qu'il est assez intéressant de pouvoir vous entendre sur ces six recommandations.

Je les ai reprises telles quelles :

- il y a l'adaptation aux nouveaux outils de mobilité, que ce soient les tablettes

numériques, des smart phones, et cætera, où l'on observe, manifestement, que les sites web ne sont pas toujours bien adaptés à ce type d'outils. Là, il y a une recommandation assez claire de l'AWT ;

- il y a l'augmentation de qualité de vente en ligne. On sait que c'est un des instruments, d'ailleurs, singulièrement aussi pour l'exportation, les sites de ventes en ligne ;
- il y a aussi, comme recommandation, de privilégier une approche sectorielle. Cela, j'ai trouvé que c'était assez intéressant que ce soit en matière de sensibilisation, d'échanges de bonne pratique, et cætera, de se dire : « Essayons d'avoir non pas une approche qui soit transversale. ». Je ne dis pas qu'elle n'est pas intéressante, mais il faut essayer de voir, en fonction des spécificités des secteurs, comment jouer cette amélioration de l'utilisation des outils ;
- il y a – j'étais un petit peu surpris – sans doute un élément qui – là, je fais confiance à l'AWT – a dû les surprendre aussi ; c'est l'amélioration des connaissances TIC des décideurs. Il semble que, à cet égard, la maîtrise de ces outils soit insuffisante chez les décideurs. Je ne dis pas nécessairement chez certains de leurs employés. Là aussi, pour pouvoir orienter les stratégies d'entreprise, pouvoir avoir une bonne connaissance de ces TIC est un élément extrêmement important. Il ;
- il y a le développement d'un service public de veille technologique et économique ;
- enfin, il y a l'harmonisation et la rénovation des dispositifs d'aide, que ce soit en matière d'e-business ou en matière d'intégration des TIC dans les entreprises.

Voilà six recommandations qui me paraissent importantes pour pouvoir réinscrire, pas seulement les entreprises les plus créatives, mais aussi les entreprises peut-être parfois plus traditionnelles, ou plus petites, ou qui n'ont pas toujours les moyens de se pencher sur ce genre d'éléments. Voilà en tout cas des éléments propres à faire entrer toutes ces entreprises dans l'économie du 21^e siècle et, derrière ces entreprises, évidemment, la Wallonie.

Monsieur le Ministre, je souhaitais vous entendre sur votre réaction à ces six recommandations et les mesures qui vont être menées pour pouvoir réaliser les pistes qui sont tracées par le rapport de l'AWT.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, la question que vous posez est une question intéressante, comme toutes celles que vous posez, mais dans la mesure où...

(Réaction d'un membre)

Je ne voudrais pas faire un jugement de valeur par rapport à d'autres questions que vous m'avez posées dans le passé et que vous me poserez dans l'avenir. Cela ne va pas traîner puisque vous faites partie des intervenants suivants.

Le baromètre que nous faisons sur les technologies de l'information est un baromètre toujours très intéressant, parce qu'il fixe un constat.

Comme vous le savez, je pense que nos entreprises sous-estiment le rôle que les technologies de l'information auront dans leur gestion.

Je suis assez bien M. Michel Serres lorsqu'il dit qu'il y a trois grandes révolutions dans l'humanité : l'écriture, l'imprimerie et Internet.

Lorsque l'on prend l'imprimerie, cela a fait exploser l'Église chrétienne, cela prouve que cela peut avoir des retentissements puisque chacun a pu lire la Bible soi-même, sans se limiter au prêtre.

C'est un peu la même chose. On va aller devant une société totalement différente. Je pense que l'on sous-estime cela. C'est d'ailleurs pour cela que j'avais soutenu, lors de la candidature de Liège, la connectivité.

Avec l'Agence de stimulation économique et, demain, de l'Agence de l'entreprise et de l'innovation, comme vous le savez, j'ai demandé que l'on associe l'Agence Wallonne des Télécommunications à cet ensemble. Pourquoi ? Parce que je pense qu'il faut justement décloisonner le monde des technologies de l'information du monde de l'entreprise et qu'il y a un certain nombre d'éléments à mettre en œuvre.

Sur base de ces recommandations de l'AWT, je vais soumettre à l'Agence de stimulation économique les recommandations, de manière à ce que l'on puisse les mettre en œuvre dès maintenant.

Je ne vais pas reprendre les six recommandations. Il s'agit, d'ici la rentrée, de demander à l'agence, en concertation avec l'AWT et dans une perspective de travail en commun qui devra se faire lorsque nous aurons adopté le nouveau décret, mais vous savez que tout cela va prendre du temps, avant même les structures organisationnelles, de travailler là-dessus et de vraiment faire de la sensibilisation auprès de nos entrepreneurs sur l'utilité. Je pense qu'il faudra, là comme ailleurs, sûrement faire état de capacité, d'exemplarité et montrer à ceux qui doutent que ceux qui ne doutent plus et qui s'y sont engagés ont des résultats positifs. Je crois beaucoup à cette formule dans notre région.

Voilà ce que je voulais dire en l'état sur la question que vous m'avez posée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Je voudrais surtout remercier M. le Ministre, évidemment, non seulement pour l'appréciation qu'il fait du travail parlementaire mais aussi pour les initiatives qu'il vient de décrire.

Faire travailler ensemble, avant même que le décret ne soit adopté, l'AWT, l'ASE et sans doute l'AST également me semble effectivement, non seulement nécessaire, mais, qui plus est, une piste à privilégier. L'enjeu n'est évidemment pas la structure, mais que le travail se fasse.

Je le soutiens aussi dans cette appréciation de la valeur de l'exemple. J'y crois énormément. D'ailleurs, il y a, dans d'autres domaines, des expériences, à ce titre-là, d'entrepreneurs qui aident d'autres entrepreneurs parce qu'ils ont réussi, parce qu'ils ont un peu plus d'expérience, qui en aident d'autres qui ont peut-être un peu plus de difficultés ou un peu moins d'expérience.

Je crois que, dans le domaine de l'implémentation des technologies, et surtout de l'intérêt déjà premier pour les technologies, c'est évidemment une piste à privilégier et à suivre. Là-dessus, je suis en tout cas satisfait de la réponse.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES
AVANCÉES DANS LE DOSSIER
ARCELORMITTAL »**

**QUESTION ORALE DE M. NOIRET À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES
DERNIÈRES ÉVOLUTIONS DU DOSSIER
ARCELORMITTAL »**

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES
DERNIÈRES DISCUSSIONS QUANT À L'AVENIR
DE LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les avancées dans le dossier ArcelorMittal » ; la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les dernières évolutions du dossier ArcelorMittal » ; et la question orale de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les dernières discussions quant à l'avenir de la sidérurgie liégeoise ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je pense que cela fait déjà un bout de temps que...

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

...je n'ai plus eu de rendez-vous bimensuel avec vous sur ce dossier. Je parlais à titre personnel et je n'insérais certainement pas qu'il n'avait pas été abordé. Cette précision étant faite, je viens *updater* mes informations, je viens faire ma petite mise à jour et vous demander ce qu'il en est du dossier puisque l'on a eu des titres qui étaient optimistes dans la presse, mais je ne sais pas s'il fallait partager cet optimisme. « Mittal fait un geste pour Liège », « un plan industriel pour sauver 500 emplois dans le froid liégeois », voilà quelques titres. Pouvez-vous confirmer cet optimisme ?

Apparemment, il n'est pas partagé par l'ensemble des syndicats parce que, si la CSC a déclaré que cela pouvait être positif, la FGTB, de son côté, s'est montrée particulièrement dubitative. Qu'en sera-t-il, en tout cas, de l'approvisionnement des lignes concernées ? Avez-vous des garanties ? Quid du sort de la cokerie ?

D'autre part, confirmez-vous aussi, pour le froid, que les 138 millions d'euros promis par Mittal seront maintenus ? Qu'en est-il de la négociation du volet social ?

Par ailleurs, quel est le cheminement de votre projet de décret qui, avant même d'être advenu, fait déjà couler beaucoup d'encre et beaucoup de polémiques ?

Je réitère les questions que je vais poser là-dessus, sur l'articulation de celui-ci avec un certain nombre de textes qui sont pendants au Fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les titres dans la presse se succèdent et donnent à penser, en tous cas, que certaines lignes bougent.

Lorsque nous avons évoqué – du moins la dernière fois, avec moi, parce que vous avez effectivement eu d'autres échanges avec d'autres parlementaires – cette question de l'avenir du dossier et, derrière le dossier, de la vie des travailleurs et de cette entreprise importante dans notre région, on avait un peu le sentiment que l'on avait une ligne relativement tracée quant à la recherche de repreneur. Vous aviez invoqué toutes les réserves, puisque c'était surtout une marque d'intérêt qui avait été apportée, pas un engagement précis.

Vous nous disiez que vous alliez accentuer les contacts, aller voir un peu plus loin et le projet de

décret, non pas de nationalisation, mais d'appropriation des outils était d'ailleurs un élément évoqué à l'époque comme intéressant pour pouvoir assurer ces investisseurs potentiels.

À la lecture de la presse, on se demande s'il est encore question d'un repreneur. Certains articles disaient d'ailleurs qu'il n'y aurait plus de repreneur, mais on sait que, dans ce dossier, il faut toujours se méfier à la fois – je ne dis pas que les journalistes ne font pas leur travail quand je dis cela – des rumeurs, et à la fois des informations qui viennent de gens qui se croient informés et qui ne le sont pas nécessairement, qui donnent des avis.

Ce qui est important, Monsieur le Ministre, c'est que l'on puisse, en tout cas dans le cadre parlementaire, fixer ce qu'est la réalité et où se trouve la vérité de ceux qui sont au cœur du dossier, ce qui est évidemment votre cas.

Est-on, aujourd'hui, toujours dans cette optique, de recherche d'un repreneur ou est-on passé à autre chose ? D'autant – et vous l'aviez évoqué également lors des derniers entretiens que nous avions eus en commission – qu'il y a la demande du groupe Mittal, lui-même, de vous rencontrer. J'imagine bien que ce n'était pas une demande pour simplement pour dire qu'ils étaient opposés au projet de décret sur lequel vous travaillez, j'imagine qu'ils avaient autre chose à dire.

Sans dévoiler nécessairement l'ensemble des éléments – si certains ne doivent pas l'être – de nouveau, en quoi ces contacts apportent-ils éventuellement des orientations nouvelles à ce dossier ? Dans la presse, on avance que certaines usines du froid ne seraient pas fermées. Cela se confirme-t-il ? Quel est l'impact en termes d'emploi, élément important ?

J'ai aussi vu un article où on constituerait un fonds pour la reconversion, peut-être moins important que ce qui avait été prévu en 2004. Est-on dans la reproduction de ce que l'on a connu, en 2004, au moment de la fermeture des hauts fourneaux, auquel cas on se réorienterait à la fois vers le choix par défaut, mais en tout cas vers la nécessité de retravailler sur de tout autres paramètres que le maintien d'une sidérurgie intégrée, surtout quand on voit que la cokerie, qui est un des éléments de cette sidérurgie intégrée, serait externalisée, ne serait plus intégrée au groupe Mittal.

Il y a évidemment – ma collègue, Mme Defraigne vient de l'évoquer – la question des tensions entre syndicats, ce qui est un élément qui peut parfois être aussi dangereux. Tant que l'on a un front syndical, que l'on a un partenaire unique représentant les travailleurs, c'est souvent plus simple que d'avoir une dispersion des forces là-dessus. Quelle est votre évaluation et comment va-t-on pouvoir essayer de faire avancer de dossier ?

J'entends beaucoup de travailleurs d'ArcelorMittal

qui vivent autour de moi, marqués, non seulement un ras-le-bol par rapport à la situation de danger de perdre un emploi, mais aussi au fait que cette situation dure depuis très longtemps.

J'ai d'ailleurs eu des contacts avec certains responsables syndicaux qui confirmaient également cet élément. Cette lente agonie – et aucun d'entre nous ne souhaite que ce soit une agonie, c'est évident, mais c'est perçu comme cela par un grand nombre de travailleurs – commence à être extrêmement préjudiciable à la vie des gens dans leur quotidien et je crois qu'il est peut-être temps de se fixer des échéances. Je sais que vous avez souvent dit – et je ne vous en tiens pas rigueur, vous êtes tributaire de la volonté à la fois de Mittal de mener son propre projet et des candidats ou non-candidats repreneurs, mais il est temps d'avancer dans ce dossier parce que cette image de la Wallonie, de manière générale, et le vécu de ces familles qui sont confrontées directement à cette situation, est extrêmement préjudiciable. Vraiment, là, il est temps, à un moment donné, de se dire que les orientations, non pas que nous avons choisies, mais vers lesquelles nous sommes confrontés, sont des éléments que nous allons tenter d'orienter de telle, telle et telle manière.

Monsieur le Ministre, je pense, en tout cas, qu'il est temps, d'essayer de reclarifier un peu le jeu. C'était l'enjeu pour moi tout à fait important des questions que je souhaitais vous poser aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai envie de dire que la critique est aisée, mais que l'art est difficile. En ce qui me concerne, en tout cas, je considère votre mission – parce que l'on en est là – extrêmement difficile d'autant plus que, on ne le répétera jamais assez, il s'agit d'abord et avant tout d'une discussion, de relations entre un patron d'entreprise et les travailleurs de l'entreprise, que la mission du ministre est une mission d'appoint, d'apport et que, par rapport à la mondialisation de l'économie, par rapport à un certain nombre de paramètres, l'action publique a ses limites.

Vous avez pu montrer qu'il était encore possible, au niveau de l'action publique, d'avancer avec ce projet de décret « nationalisation » – pour l'appeler comme cela – et de dire que le public a encore une capacité d'action. C'est la première chose que l'on peut dire, même si, comme vous l'avez dit, on ne peut pas nationaliser un outil, même le porter, à partir du moment où aucun acteur économique, personne ne souhaite reprendre l'outil.

Si personne ne souhaite reprendre l'outil, c'est qu'il y a aussi des paramètres économiques avec une baisse de consommation d'acier important en Europe – on ne le dira jamais assez. Il y a une crise économique

extrêmement grave qui continue et dont les effets pervers et négatifs ne sont pas encore finis. Tout cela, ce sont des paramètres dont il faut tenir compte.

Au-delà de cela, il y a l'évolution de ce dossier avec des annonces – moi, comme parlementaire, je ne sais analyser les choses que par rapport à ce que la presse veut bien nous en dire – mais je sais aussi que les négociations doivent garder un caractère confidentiel pour que les effets d'annonces, assez destructeurs au niveau psychologique pour les travailleurs – c'est suffisamment délicat – soient vraiment distillés avec beaucoup de précautions.

Les annonces peuvent vraiment être très dangereuses, d'autant plus que les travailleurs sont en attente depuis longtemps. Mettez-vous à la place – vous vous y mettez, bien évidemment – d'un travailleur qui n'a plus son emploi, pour le moment, et qui attend de savoir à quelle sauce il va être mangé : est-ce que l'on va fermer son outil, est-ce que l'on ne va pas le fermer, est-ce qu'il va être reclassé ailleurs, comment peut-il se projeter dans l'avenir ? C'est cela qui est important. C'est donc à toutes ces questions qu'il faut répondre.

Maintenant, à un moment donné, il faudra bien avancer, sachant que l'évolution du dossier est journalière. C'est pour cela que l'on revient régulièrement ici. Rien qu'aujourd'hui, on peut lire : « Arceo, filiale d'ArcelorMittal, va passer sous contrôle public ». Là, il y a un fonds d'investissements de 40 millions d'euros pour l'assainissement. Tous les jours, il y a de nouvelles informations qui sont distillées et c'est pour cela que l'on vous interroge, Monsieur le Ministre afin que vous puissiez faire le point sur ce qu'il est possible de dire. Je sais que tout n'est pas simple, que l'on ne peut pas tout dire, non plus. Je vous remercie déjà de nous apporter les informations que nous pouvons entendre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, Messieurs les députés, à la suite de contacts qui ont eu lieu dans le prolongement de la task force, nous avons eu des contacts avec la direction d'ArcelorMittal.

À la suite de ces contacts, il y a eu des réunions entre la direction d'ArcelorMittal et les représentants des travailleurs, en notre présence et en la présence de collaborateurs du cabinet. Ces réunions ont été suivies de prises de position des organisations syndicales. Aujourd'hui, les organisations syndicales, la direction et nous, sommes sur un strict pied d'égalité en termes d'informations de la situation.

Il y a eu des réactions des différentes organisations, certaines étant disponibles pour poursuivre la

négociation sur le volet industriel, mais toutes souhaitant, en quelque sorte, que le dossier soit plus globalisé., c'est-à-dire qu'il y ait l'ouverture de discussions et la poursuite de discussions sur le plan industriel qui était considéré avec des nuances entre les organisations et des nuances dans le vocabulaire. Nous avons tous une manière personnelle de nous exprimer et nous savons que, suivant les organisations syndicales, elles ont aussi un langage différent qu'il faut parfois décoder pour le remettre dans sa perspective.

Au travers de cela, nous avons pu constater plusieurs éléments.

Premièrement, le plan était considéré comme insatisfaisant et, d'autre part, il fallait globaliser tous les aspects du dossier. Il est clair que c'est un dossier complexe, c'est un dossier d'autant plus complexe que, comme vous le savez, le Fédéral a changé les règles liées aux prépensions et que cela peut être un obstacle extrêmement important à des solutions socialement acceptables s'il y a des éléments, d'autant que, comme vous le savez probablement, aujourd'hui, les propositions qui sont faites par la direction d'ArcelorMittal sont des propositions qui ne concernent que le froid. C'est-à-dire qu'il faut prendre acte – et c'est là qu'il y a aussi un point de difficultés important – qu'ils ne font pas de propositions, au jour d'aujourd'hui, sur la partie en amont. Cela a évidemment un impact sur le volume de personnes concernées.

Deuxièmement, il a été indiqué qu'il y avait toujours des contacts avec un candidat sérieux pour la cokerie avec, d'ailleurs, un projet d'investissement relativement conséquent. Lorsque l'on parle de la cokerie, on ne parle pas de l'état actuel de la cokerie, on parle bien d'un état, je vais dire, « upgradé », « revampé » – vous mettez les mots que vous voulez, c'est évident.

Troisièmement, il y a tout le problème de la recherche, avec un souhait de pouvoir valoriser, en tout cas, une partie de la recherche dans le bassin liégeois.

Il y a aussi le plan d'investissements, notamment au travers du JVD, et c'est un élément sur lequel nous travaillons. Nous avons des contacts en permanence et reconnaissons que les agendas des uns et des autres, dans cette période estivale, n'est pas l'élément majeur, mais n'est pas non plus l'élément le plus simple à régler.

Nous avons donc décidé que nous continuerions à travailler en réunion tripartite sur le plan industriel, considérant que le volet social ressortait exclusivement d'une négociation entre les représentants des travailleurs et les représentants de l'entreprise.

Vous avez abordé la possibilité d'un repreneur. Nous n'avons jamais eu de repreneur, mais nous avons toujours eu des contacts. Nous continuons à en avoir, mais, aujourd'hui, ce n'est pas la piste la plus concrète que nous ayons.

En ce qui concerne le décret, il a été adressé au conseil économique et social et nous attendrons donc que le conseil nous remette son avis. À cet égard, lors du débat budgétaire, il y a 15 jours, nous avons pu constater que l'opinion n'était pas une opinion *in/out* puisque, dans tous les partis – sauf peut-être le mien où on est assez homogène, mais je n'ai pas consulté chacun des membres du parti pour le savoir –, je pense, que globalement, chez nous, on est relativement pour, mais je n'ai pas sondé les autres. En tout cas, le gouvernement, lui, a marqué son accord sur un document et, aujourd'hui, il est adressé au conseil. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler lors de la rentrée parlementaire puisqu'il y a un certain nombre de formalités à indiquer sur cet élément.

J'ai entendu ce qu'à dit M. Noiret. Je sais que certains le contestent en disant que les travailleurs sont toujours aussi actifs. Je pense que nous devons intégrer cette variable qu'est la lassitude face aux choses dans ce que nous faisons. Cela ne doit pas nous inciter à accepter des choses qui ne seraient pas acceptables, mais tenir compte des gens, de leur situation personnelle, de la manière dont ils envisagent leur vie personnelle, celle de leur proche, en particulier celle de leurs enfants, est sûrement quelque chose sur lequel nous devons travailler. En tout cas, je tiens à dire que nous sommes en relation permanente avec l'ensemble des organisations syndicales, représentatives des travailleurs de l'entreprise et que nous continuerons à le faire.

Voilà ce que je pouvais vous dire, aujourd'hui. Il y a des réunions qui sont prévues dans le courant des semaines qui viennent.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Je comprends, évidemment, que certains syndicats ou syndicalistes souhaitent toujours avoir une solution globale, mais d'après ce que vous nous laissez entendre de plus en plus nettement, cette perspective de solution globale et donc, très concrètement, de repreneur pour le chaud, paraît de plus en plus éloignée.

Pour ce qui concerne l'avenir du froid, je pense que la question de l'approvisionnement à la fois dans les délais et dans la qualité est évidemment central. Je pense que pour la cokerie, on progresse et un certain nombre d'espoirs sont permis. Quant au volet social, c'est vrai que les mesures en matière de prépension n'aident pas nécessairement à finaliser les choses, mais c'est un fait. Ce que j'aurai quand même voulu savoir, c'est – et vous allez me répondre que cela sort du cadre du débat, ici, à la région – ce que l'on va faire, par exemple, du texte de M. Demeyer par rapport à votre texte. C'est important de savoir si les deux textes vont cheminer en parallèle.

(Réaction d'un membre)

Modestement, parce que je ne voudrais pas que vous me disiez encore que je pense que le monde tourne autour de moi. C'est pour cela que pudiquement je parlais du texte de M. Demeyer et de voir comment – parce que M. Demeyer est du même parti que vous – vous alliez faire cheminer les textes. Voilà, c'est important parce que...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Les deux textes ne visent pas du tout les mêmes circonstances et ne s'inscrivent pas dans la même cohérence logique. Il n'y a pas d'objection et je dirai même qu'ils sont complémentaires, et je ne juge pas des textes fédéraux. Tous les textes fédéraux méritent le même respect, qu'ils soient déposés par M. Demeyer ou par nous-mêmes.

Mme Defraigne (MR). - Ma question n'est pas de vous demander de juger les textes fédéraux, mais de savoir si, à votre estime, ils ont également leur place.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Tout à fait. Ma réponse est positive.

Mme Defraigne (MR). - Pour faire référence à mon texte, puisque vous m'y invitez, je persiste à penser qu'il a sa justification et qu'il fait montre d'un équilibre assez intéressant. Je continuerai à le défendre. On sait bien qu'à la FEB, certains ne sont pas nécessairement favorables, mais il est de nature à faire peut-être moins peur et à avoir toute efficacité par rapport au texte de M. Demeyer. Je me permets de plaider ma cause à ce sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. Je voudrais relever quelques éléments de la réponse de M. le Ministre.

Ce dossier est évidemment complexe par les multiples dimensions, par l'histoire de la sidérurgie dans notre région, par l'implication et même une certaine tradition de cette implication des travailleurs par rapport à leur outil. C'est sûr qu'à la fois techniquement, mais aussi symboliquement, affectivement, ce dossier est complexe, et ce, depuis le début. Rappelons-nous de la première annonce de fermeture d'outils d'octobre 2011, et ce n'était qu'une étape qui suivait déjà bien d'autres étapes précédemment, mais en tout cas, la phase que nous connaissons. Je suis assez heureux que vous ayez relevé, non pas mon appel à faire n'importe quoi, nous sommes bien entendu d'accord là-dessus, mais en tout cas, la prise en compte, je ne dirai pas de la lassitude, mais du besoin vraiment viscéral chez un certain nombre de travailleurs de voir clair, tout simplement. Effectivement, ce n'est pas seulement pour y voir clair, mais pour savoir – pour reprendre l'image de mon collègue – à quelle sauce ils seront mangés, ainsi que

pour pouvoir définir leur projet de vie, le projet de vie de leur famille. Il n'y a pas que des travailleurs plutôt âgés qui pourraient, toute chose étant restée égale en matière de prépension... Ce sont aussi des travailleurs plus jeunes et qui peuvent se dire qu'il y a peut-être un panel de formations dans lequel je peux m'introduire. Il y a toute une série d'enjeux et je pense que si l'on s'oriente – parce que vous l'avez indiqué vous-même, la difficulté d'avoir d'autres pistes concrètes que celles qui étaient envisagées avec le groupe Mittal lui-même – vers un plan social, vous avez raison de dire que c'est d'abord de la responsabilité de l'employeur et des travailleurs.

Peut-être, malgré tout y a-t-il des outils de formation à pouvoir mettre en place, des accompagnements, des cellules de reconversion qu'il faudrait déjà prévoir et donc, je ne peux que vous inviter à avoir un contact le plus rapidement possible avec votre collègue, compétent en ces matières. Peut-être y aurait-il lieu de lui rappeler qu'il y a des dispositifs du côté de l'Union européenne qui doivent – d'ailleurs, je l'avais déjà interpellé à ce sujet – être activés pour pouvoir être prêts, le cas échéant ? Je pense qu'aujourd'hui, il faut pouvoir se dire que, même si nous continuons à travailler sur l'ensemble des hypothèses, c'est le message que vous avez donné tout à l'heure et que j'ai entendu. Les hypothèses qui sont les plus concrètes à l'heure actuelle ne permettent pas de penser que l'ensemble des emplois seront sauvés et qu'il y a là, en tout cas, une responsabilité des pouvoirs publics et je n'ai pas dit que nous étions irresponsables ou que vous l'étiez mais il y a une responsabilité du pouvoir public à envisager cette hypothèse-là également.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. C'est un dossier qui va continuer à évoluer bien sûr. En cette veille de vacances, j'ai envie d'être optimiste, de partir d'une façon optimiste. Il faut dire aussi qu'au-delà du phénomène ArcelorMittal pur, il y a, en région liégeoise, des projets qui se développent, il y a de l'emploi qui se crée, il y a un espoir pour les travailleurs au cas où, par exemple, la fermeture des deux hauts fourneaux serait définitive – je pense au développement du Trilogiport, je pense au développement de l'aéroport, je pense au parc scientifique qui se développe, je pense à des projets au Val Saint-Lambert, au Val Benoît. Il y a énormément de projets qui se développent et je pense que ce que l'on doit faire, au cas où, c'est faire en sorte que les investissements promis soient tenus. ArcelorMittal a fait des promesses. C'est vrai que la confiance n'est plus là, mais il y a des investissements importants à faire pour pérenniser un certain nombre de lignes à froid et c'est essentiel parce que l'on doit aussi continuer à voir cette aventure au niveau de la sidérurgie sur Liège.

Voilà, Monsieur le Ministre, je vais terminer sur cette petite note optimiste.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA
FIN DE COLGATE-PALMOLIVE À MILMORT »**

**QUESTION ORALE DE M. NOIRET À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA
SITUATION DE L'ENTREPRISE COLGATE-
PALMOLIVE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la fin de Colgate-Palmolive à Milmort » et la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de l'entreprise Colgate-Palmolive ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je fais une parenthèse : je vois la Princesse Astrid à la tête des missions princières. Je vous ai dit, Monsieur le Ministre, que vous auriez une princesse pour vous promener à travers le monde. Veinard. Je ne vous avais pas encore vu depuis, donc, voilà.

Monsieur le Ministre, je vous ai déjà interrogé plusieurs fois sur l'avenir de l'entreprise Colgate-Palmolive. Fin juin, l'entreprise fermait définitivement ses portes. On n'a pas le sentiment qu'il y ait un repreneur global pour l'ensemble du site qui est pourtant un outil performant, mais confirmez-vous qu'une quinzaine de travailleurs a pu retrouver du travail et que 45 seraient en attente de reclassement ? Vous aviez confié une mission à la SOGEPa. Où en est cette mission ?

Chez les travailleurs de Colgate, on sent vraiment une très grande motivation, en tout cas une très grande volonté, d'essayer de trouver un avenir. Ils ne font pas tellement de vagues, pas tellement de bruit. C'est plus discret, mais je pense qu'il y a, en tout cas dans leur motivation et dans leur volonté, une certaine efficacité, cependant que l'ensemble du site, lui, n'a pas trouvé repreneur. Confirmez-vous que certaines entreprises se seraient présentées ou auraient fait acte d'intérêt mais pour une sorte de parcellisation du site qui, je crois, fait environ 4 500 m².

Parallèlement, il y a l'avenir de la parfumerie où les bâtiments n'appartiennent pas à Colgate proprement dit, mais je pense à KBC. Est-ce que, de ce côté-là, il y a un

espoir de quoi que ce soit, puisque-là, ce sont 75 personnes qui sont concernées.

Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur ce dossier.

(M. Mouyard, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - On m'a demandé de reprendre la présidence. Je m'exécute.

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, effectivement, j'avais déjà eu l'occasion d'interroger M. le Ministre à plusieurs reprises, mais c'est la première fois que nous avons la possibilité de vous interroger ensemble, Mme Defraigne et moi. C'est un plaisir nouveau et partagé et intéressant.

Je pense qu'elle a déjà exprimé l'essentiel. Vous aviez effectivement chargé la SOGEPa d'une mission. Il y avait plusieurs hypothèses envisagées. D'ailleurs, je tiens singulièrement à souligner que nous avons des travailleurs extrêmement volontaires quant à des options positives dans ce dossier, ils ont plus eu la démarche de tenter de construire que de vouloir négocier n'importe quoi pour partir, *et cætera*. Je trouve que ce sont vraiment des démarches extrêmement intéressantes et qu'ils sont prêts à s'investir dans quelque chose de nouveau.

Mais voilà, aujourd'hui le site est fermé. Est-il définitivement fermé ? À l'époque, vous aviez aussi indiqué à l'époque – et on avait pu l'entendre – que la société elle-même était relativement ouverte à toute une série d'hypothèses, mais elle avait donné des échéances qui sont aujourd'hui atteintes.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quinze travailleurs ont retrouvé du travail, et c'est tant mieux pour eux, on ne peut que s'en réjouir; mais 45 sont encore là à tenter de construire quelque chose. Où en sommes-nous ? Vous indiquez que vous avez chargé la SOGEPa de cette étude. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les démarches qui ont été menées pendant ces quelques mois ? Des démarches particulières ont-elles été menées sur la reprise par les travailleurs eux-mêmes ? Par toute une série d'initiatives qui ont déjà eu lieu en Wallonie, mais de manière encore plus intensive en France avec les Scoop, par exemple, on sait que c'est une démarche qui n'est pas simple à mener. Il y a une certaine méthodologie à suivre pour impliquer ces travailleurs, pour aller chercher les financements, pour développer un projet. Des tentatives ont-elles été menées à cet égard ? Malgré la fermeture du site, y a-t-il aujourd'hui quelque chose qui continue ? Quelles sont les perspectives possibles – même si elles se sont restreintes par la fermeture du site, évidemment – celles qui restent ouvertes pour ces travailleurs ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Madame la Députée, Monsieur le Député, le 5 novembre 2012, la direction de l'entreprise a annoncé son intention de procéder à la fermeture pure et simple du site liégeois. La procédure Renault a dès lors été lancée. Il y a deux implantations pour un total de 75 à 80 personnes dont environ 60 pour la *business unit* R&D et environ 20 pour la *business unit* Parfumerie.

La Wallonie a été très attentive à ce dossier et cela s'est traduit par une rencontre dès le 10 décembre dernier entre une délégation des travailleurs de l'entreprise et du gouvernement.

J'ai ensuite chargé la SOGEPA d'examiner toutes les hypothèses.

La SOGEPA a, dans le cadre de ce dossier, travaillé avec plusieurs partenaires publics, et notamment avec l'ASBL Cide-Socran. Pour rappel, la direction du site avait marqué son accord pour que la SOGEPA joue un rôle, mais uniquement pour la *business unit* R&D ; elle a souhaité tenir la SOGEPA à l'écart de la *business unit* Parfumerie.

Sur les 20 personnes visées à la parfumerie, d'après mes informations, quatre à cinq personnes sont retournées à Bruxelles. Le reste a privilégié une indemnité de départ.

En ce qui concerne l'autre *business unit*, les circonstances ont poussé la SOGEPA à apporter quelques évolutions à ma demande initiale. Voici les résultats du travail réalisé jusqu'à présent :

- d'un point de vue des ressources humaines, nous avons répertorié de nombreuses entreprises ayant des besoins similaires en termes de travailleurs ;
- en bref, sur les 60 travailleurs, 15 personnes ont été reclassées en interne, 25 auraient retrouvé ou sont en phase de conclusion de nouveaux contrats avec des sociétés identifiées dans l'analyse de la SOGEPA, dix ont émis le souhait de se lancer dans une carrière indépendante de consultant, et dix sont en âge de solliciter leur mise à la retraite.

Le travail fourni a donc permis d'atteindre un ratio de reclassement très acceptable, même si, lorsqu'il reste des gens sur le carreau, cela reste toujours assez négatif pour moi.

D'un point de vue infrastructure, au vu de la taille du bâtiment, soit +/- 3 000 m², aucune société contactée n'a les capacités ni les moyens de le reprendre dans son entièreté. Par contre, de nombreuses demandes pour des

surfaces plus petites, les salles blanches principalement, ont été identifiées.

Nous faisons aujourd'hui une étude de faisabilité quant à un site multi-usages avec plusieurs éléments mais, à ce jour, nous n'avons toujours pas pu conclure.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les députés.

M. le Président. - La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Je partage évidemment votre souci et votre préoccupation même si le taux de « reclassement » est intéressant. Chaque personne qui reste sur le carreau est évidemment une personne de trop. L'attitude de la société Colgate est quelque peu ambiguë parce que, si elle a autorisé une mission de la SOGEPA pour une des unités d'exploitation, apparemment, elle fait de la résistance pour la parfumerie. C'est un peu dommage.

Pour le site, vous confirmez mes informations : il n'y a pas de repreneur global, mais peut-être une solution de parcellisation. C'est quand même un site qui présente une potentialité très, très intéressante en termes technologiques, en termes de capacité de recherche et développement. C'est évidemment dommage de se priver, à terme, d'une telle implantation.

M. le Président. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Une brève réplique pour redire combien ce dossier est à la fois exemplaire d'une méthode de travail qui est intéressante, c'est effectivement essayer de faire fonctionner les réseaux autour des outils publics, c'est évidemment repartir aussi des compétences des travailleurs et puis, il y a la dimension – je ne vous ai pas interrogé là-dessus – du bâtiment et de son avenir. Je comprends, du fait que vous n'avez pas apporté de réponse à la question de la reprise par des travailleurs d'un outil et d'un business plan à développer à partir de cela, que le choix d'un certain nombre de travailleurs de plutôt retrouver du travail – et c'est parfaitement légitime – dans d'autres entreprises a peut-être mis en difficultés cette option-là. Culturellement, je crois qu'il y a sans doute quelque chose à faire.

Indépendamment de ce dossier-ci, je pense que, trop peu souvent, dans les situations de fermeture d'entreprises – surtout qu'ici on a une entreprise de recherche-développement dont on sait qu'elle était performante, même si la stratégie globale du groupe était de s'orienter autrement que de continuer à faire confiance à ses travailleurs et à ce site – la compétence et la technicité des travailleurs et du lieu où ils travaillaient, on permet une orientation nouvelle, sans doute avec un nouveau métier ou un nouveau secteur, mais qui auraient permis à ces travailleurs de continuer à travailler ensemble.

Culturellement, je crois que l'on a sans doute une petite difficulté à envisager cette piste-là. Ici, je ne parle pas nécessairement des travailleurs, de manière globale. Je vous invite à y réfléchir avec vos collaborateurs, Monsieur le Ministre, et avec les acteurs de l'économie sociale. Quelque chose est à faire et une contagion culturelle est à redévelopper à cet égard.

(Mme Goffinet, Doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES
CHIFFRES DES FAILLITES DES ENTREPRISES
EN WALLONIE EN AUGMENTATION POUR
JUN 2013 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les chiffres des faillites des entreprises en Wallonie en augmentation pour juin 2013 ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais vous interroger sur le baromètre Graydon, bien triste baromètre puisqu'il s'agit du nombre de faillites. Vous êtes régulièrement interrogé sur le nombre de faillites, mais il est utile, je pense, à certains moments, de faire le point et on voit que la tendance n'est vraiment pas bonne.

C'est une tendance, on le sait, car la courbe a été entamée depuis la crise de 2009 et on voit que de mois en mois, les choses ne s'arrangent pas forcément, puisque pour le dernier baromètre, celui du mois de juin, c'est 1 033 entreprises qui ont mis la clef sous le paillason ; soit une augmentation de 3,41 % par rapport à juin 2012. Nous parlons bien pour l'ensemble de la Belgique.

À ce niveau-là, le premier semestre 2013 est d'ailleurs le plus lourd jamais enregistré par Graydon depuis des dizaines d'années.

Au niveau de la Région wallonne, on accuse une augmentation de 6,1 % des faillites et, même chose, le nombre de faillites ne cesse d'augmenter de façon très significative. Le début réel, c'est la crise de 2008-2009, comme je le disais.

Jusqu'à présent, on remarquait qu'il y avait une différence importante entre ce qui se passait en Flandre et en Wallonie puisque, pour la Wallonie, c'était plus le secteur HORECA, la vente au détail et la petite

construction qui étaient les plus frappés, mais on se rend de plus en plus compte que, comme en Flandre, en Wallonie, le secteur des moyennes et grandes industries est également frappé par ce nombre de faillites.

Il y a évidemment plusieurs causes à tout cela. On pointe notamment le comportement de paiement lamentable. On dit qu'une faillite sur quatre serait due aux mauvais payeurs, ce qui est relativement important. À ce sujet, je me permets d'attirer votre attention, Monsieur le Ministre, car la Wallonie a souvent été épinglée pour sa lenteur de paiement. Je sais qu'il y a tout un plan pour améliorer cela, mais les délais restent encore relativement longs et quand on voit qu'une faillite sur quatre serait notamment due aux mauvais paiements ou à la lenteur des paiements, je ne pense pas pour autant que la région soit un mauvais payeur, mais, parfois, elle met très longtemps pour payer. On pourrait donc se poser pas mal de questions par rapport à cela.

D'autres éléments qui sont pointés également sont le manque de réserves et de ressources des entreprises. Forcément, la crise a commencé en 2009. D'année en année, c'est difficile et certains puisent, puisent et puisent et ils n'y arrivent plus. Ils doivent mettre la clef sous la porte.

Difficulté des PME parfois de réduire les coûts là où certaines multinationales, par des grandes décisions, parfois difficiles à comprendre, réduisent des coûts. Pour des PME, c'est parfois plus difficile.

Graydon dit : « On ne voit pas de changement dans les mois à venir. La tendance devrait rester la même. ». Si on met tout cela en parallèle avec une autre étude, celle de SD Worx auprès de PME par rapport à leur intention d'engagements, on remarque que les intentions de recrutements des entreprises n'a jamais été aussi basse. C'est dire que peu d'entreprises se disent prêtes à l'embauche pour les semaines ou les mois à venir. Forcément, la situation reste donc bien noire.

Pourriez-vous simplement me donner votre analyse sur la situation ? Comptez-vous faire quelque chose de spécifique par rapport à cela ? À travers le Plan Marshall 2.vert, y a-t-il des chapitres qui doivent être réorientés en fonction des chiffres que l'on nous annonce aujourd'hui ? Pouvez-vous faire le point ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, les derniers chiffres que j'ai consultés donnaient une progression de 20 % du nombre des faillites en comparant le mois de juin 2013 par rapport au mois de juin 2012.

On notera cependant que cette progression est principalement due au doublement des faillites à

Bruxelles, +230 %, et à une augmentation de 6 % de celles-ci en Flandre.

Toujours en comparant juin 2013 par rapport à juin 2012, le nombre de faillites en Wallonie a quant à lui augmenté de 3 %.

Depuis février de cette année, le Centre pour Entreprises en difficulté est opérationnel.

Le numéro vert, qui est ouvert depuis le 29 janvier dernier, a reçu 284 appels de dirigeants d'entreprises qui ont été redirigés vers les structures de contact locales.

Ce sont principalement des gérants de SPRL, pour 51 %, et des indépendants, pour 35 %, qui s'adressent au centre ; les deux provinces de Hainaut et de Liège comptabilisant à part quasi égales 54 % des demandes, Namur et le Brabant wallon totalisant 38 % et la province de Luxembourg 8 %. Les difficultés qui sont principalement communiquées concernent des difficultés de paiement et de trésorerie. Elles l'ont cependant signalé fort tardivement et bien après que des procédures en récupération soient déjà en cours.

Plutôt que de mettre de nouvelles mesures en place, j'entends plutôt renforcer le Centre pour Entreprises en difficulté et continuer toutes les mesures de sensibilisation à l'entrepreneuriat à destination des créateurs d'entreprises, qui sont à priori la population la plus fragile.

Il convient donc plutôt de continuer à améliorer la coordination entre opérateurs et l'information en amont dès que des signes de difficultés semblent apparaître.

Comme dans bon nombre de domaines, une intervention précoce est souvent préférable à une intervention curative.

Au plus vite l'information circule et est exploitée, au plus elle peut permettre d'éviter les PRJ, voire les états de faillites.

Le « médiateur-crédit » de la SOWALFIN est également activement impliqué dans la mise en œuvre de solutions avec les entreprises en difficultés.

Je rappelle que nous avons mis en place, avec la SOWALFIN, un certain nombre d'actions. Nous constatons d'ailleurs que les invests voient leurs interventions augmenter, ce qui prouve bien qu'il y a un effet anticyclique dans ce cadre.

Je tiens à dire que cette situation – et vous l'avez vous-même indiqué – provient du fait que les entreprises s'épuisent. Elles tiennent ce qu'elles peuvent et à un moment donné, leurs fonds propres sont épuisés. Il est donc indispensable – et je le rappelle – car il faut bien sûr assainir les finances publiques, mais, maintenant, il faut surtout soutenir la consommation et l'investissement de nos entreprises, de manière à ce

qu'elles puissent se développer et passer le cap qui devient effectivement extrêmement difficile.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Si on sait faire les deux, c'est encore mieux puisque l'un sans l'autre me paraît difficile.

Il y a un point que je voudrais relever et que vous avez cité. Je pense que c'est sur la bonne voie, mais qu'il faut encore un effort au niveau des invests wallons. Je pense qu'il faut vraiment mettre la main au portefeuille avec parfois, une certaine prise de risques, mais on a les outils et ils les ont aussi pour se rendre compte, réellement ou pas, si le risque est calculé ou pas et de pouvoir intervenir, car on arrive à un moment où ces sociétés n'ont plus de fonds propres. Financièrement, elles sont donc épuisées et n'ont d'autre solution que de mettre la clef sous le paillason, car, comme elles n'ont plus les ressources suffisantes, elles n'ont plus investi, elles n'ont plus les dernières machines, elles ne sont plus compétitives, elles ne remportent plus de commandes et quand les réserves ont disparu, il n'y a plus que cette solution-là. Il n'y a donc pas que les invests, mais je pense que les invests doivent vraiment jouer leur rôle dans cette situation.

**QUESTION ORALE DE M. NOIRET À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA
NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DU SECTEUR
LOGISTIQUE POUR INTÉGRER LA LOGIQUE
DES « CIRCUITS COURTS » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la nécessaire évolution du secteur logistique pour intégrer la logique des « circuits courts » ».

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a des questions plus conjoncturelles, plutôt liées à des dossiers précis, et puis il y a des questions dont l'enjeu est plutôt de prendre de la hauteur, d'avoir une réflexion, voire une réflexion stratégique sur des enjeux plus globaux, plus transversaux et c'est le cas de celle-ci. C'est comme cela que je la conçois.

On le sait, la logique du circuit court est de plus en plus présente et je me plais à lier cette logique de circuit court avec la question d'une relocalisation partielle de l'économie, pas uniquement liée au coût de l'énergie mais aussi au coût du transport. On sait que la question de la logistique va se poser à un moment donné, de ne

pas simplement travailler avec le *just in time* au coût le plus écrasé possible – même si j'ai bien conscience que cette image est un peu limitative dans son expression. Malheureusement, c'est un peu la nature d'un certain nombre d'actions logistiques aujourd'hui, en matière de transport et de distribution.

Je crois justement que l'enjeu de la logistique en Wallonie est important, puisque c'est même un axe qui fait partie des pôles de compétitivité. C'est en effet l'un des cinq premiers pôles de compétitivité : *Logistics in Wallonia*. On sait que c'est un secteur porteur en matière de PIB, en matière de croissance en Wallonie. Il y a intérêt, pour ce secteur, à réfléchir à la question de la relocalisation et du circuit court, en essayant de développer des actions spécifiques par rapport à cela.

On peut avoir une image un peu sympathique mais caricaturale du circuit court, celle du consommateur qui va chercher son panier à la ferme. Je ne veux pas être méprisant par rapport à cela, c'est un acte intéressant qui donne naissance à une certaine forme de consommation intéressante et dont les gens tirent beaucoup de satisfaction, mais cela ne permet malheureusement pas à la plupart de nos concitoyens, de s'impliquer dans ce mode de consommation. Il va falloir, à la fois pour les consommateurs et les producteurs – dont, bien souvent, le métier n'est pas de vendre en direct – développer des mécanismes logistiques. La nature du circuit court est bien d'enlever un certain nombre d'intermédiaires. Cela ne signifie pas supprimer toute forme d'intermédiaire. Il y a une réflexion à avoir en matière logistique pour lancer un certain nombre de projets-pilotes dans un premier temps, de lancer des initiatives nouvelles pour faire en sorte d'avoir une relocalisation effective de l'économie et à travers cela, de redéployer en Wallonie une série de productions qui ne se font peut-être plus du tout ou plus prioritairement en Wallonie dans un second temps.

Je voulais vous entendre, non pas sur une initiative précise qui serait prise, mais sur une réflexion plus large, plus globale, plus stratégique, sur cet enjeu à la fois du circuit court et de la relocalisation de l'économie. Comment le secteur peut-il développer des solutions intéressantes à cet égard ? La question est de savoir si c'est envisagé. Derrière cela, comment réagissez-vous, vous, ministre de l'Économie, par rapport à ces enjeux ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, le 13 décembre 2012, le Gouvernement wallon a approuvé la mise en place, au sein de l'Agence de Stimulation Économique puis de l'Agence pour l'entreprise et l'innovation, d'un Centre de référence circuits courts.

L'objectif de ce centre est de favoriser les circuits courts et d'inciter les entreprises locales et régionales à développer, principalement dans le secteur de l'alimentation, une économie endogène et équitable.

Si la logique du circuit court permet une réorganisation des liens producteur-consommateur en réduisant au minimum le nombre d'intermédiaires, elle fait également face à différents obstacles.

Au niveau économique, les circuits courts restent peu importants face à la grande distribution qui, elle aussi, propose des produits issus de ce type de circuit. Le producteur doit pouvoir faire face aux contraintes logistiques. Nous travaillons d'ailleurs avec la grande distribution pour développer ce type de circuit court de manière sous-régionale.

Au niveau environnemental, le producteur doit pouvoir repenser son mode de production. La diminution des distances n'entraîne pas forcément un meilleur bilan environnemental.

On le voit, la logistique a un rôle à jouer pour améliorer la performance des circuits courts, en recourant à la mutualisation des flux entre producteurs, des outils collectifs de préparation des commandes, la réduction des temps de transport, et cætera.

En ces matières, le pôle *Logistics in Wallonia* a notamment pour objectif d'informer les opérateurs logistiques sur les changements de modes de consommation et de les sensibiliser à la logistique durable afin de les aider à optimiser leur offre de transport.

Des projets sont ainsi d'ores et déjà lancés :

- la mise en place de collaborations horizontales entre entreprises, même concurrentes, en vue de massifier leurs flux de marchandises et leur permettre ainsi de rationaliser leur transport vers une destination finale commune ;
- le projet UrbanZen, sélectionné dans le cadre du septième appel à projets du Plan Marshall 2.vert, qui rassemble la société liégeoise NSI Software IT & Services, porteur du projet, les sociétés privées Smolinfo et M3 Systems, deux transporteurs, le centre de recherche Multitel et le Centre de recherches routières. Leur recherche, pour un budget total de 2 757 160 euros dont 59 % couverts par les autorités publiques, vise à répondre aux difficultés du transport en milieu urbain. Chercheurs et entreprises travaillent ainsi au développement d'une solution collaborative basée sur la centralisation d'informations provenant des chauffeurs et des autorités communales et permettant le calcul automatique d'un itinéraire *bis* compatible avec les contraintes de circulation. En collaboration avec l'Union des Villes et Communes de

Wallonie et les transporteurs, l'équipe de recherche travaille actuellement à la spécification de la solution. Le travail de recherche est, quant à lui, planifié jusque février 2015 ;

- la Wallonie s'est par ailleurs associée au projet *Lean and Green* lancé aux Pays-Bas. Ce programme vise à encourager les entreprises à passer à un niveau supérieur de développement durable, en définissant et en mettant en œuvre des plans d'action visant à réduire leurs émissions de CO₂ provenant du transport et des activités logistiques avec un objectif de 20 % en cinq ans. Le premier groupe, composé de maximum 15 entreprises, débutera son travail en septembre.

Par ailleurs, nous avons aussi des projets pour utiliser la voie d'eau en alternative à la voie routière, donc d'avoir des centres logistiques avec un quai d'embarquement, de manière à éviter que des camions de grande taille entrent dans les villes. C'est un projet sur lequel nous continuons à travailler.

Les résultats de ces différents projets alimenteront en bonnes pratiques le Centre de référence circuits courts. Le centre établira également les collaborations utiles avec le pôle *Logistics in Wallonia* pour examiner avec lui les meilleures solutions pour répondre aux enjeux logistiques identifiés lors du développement de projets « circuits courts ».

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble des réponses et l'attention qui est portée à cet enjeu. En effet, la logique d'une meilleure collaboration entre un pôle logistique et un centre dédié aux circuits courts semble être une piste positive.

J'entends qu'un certain nombre de projets sont en cours. Certains vont démarrer. On attend des résultats. Je ne peux que me réjouir de la prise en compte de cette dynamique et de l'implication de la Wallonie dans cette voie, pas seulement voie d'eau, mais aussi voie d'une logistique plus durable.

J'ai entendu un certain nombre de projets, entre autres en région liégeoise, mais ailleurs aussi, pour travailler sur la voie d'eau et sur l'amélioration de l'émission de CO₂. Là-dessus, on est en train de lancer des choses intéressantes. De la même manière que la Wallonie est créative, elle est aussi créative dans ce domaine-là. C'est le moins que l'on doive faire aujourd'hui pour les générations futures.

QUESTION ORALE DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES SUITES DE L'ÉTUDE DU BENELUX SUR LES ARNAQUES AU DÉTRIMENT DES ENTREPRISES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites de l'étude du Benelux sur les arnaques au détriment des entreprises ».

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai été interpellé par cet article du journal *Le Soir* paru le 1er juillet sous le titre « Les entreprises arnaquaient le milliard (...) ». Le chiffre est la partie haute d'une fourchette étendue de 850 millions à un milliard. C'est pour l'ensemble du Benelux. Je me dis qu'il n'y a pas de raisons que la Wallonie échappe à ce genre de mécanisme.

Il y a des choses liées aux technologies nouvelles et d'autres qui ne sont pas nécessairement liées aux technologies nouvelles. J'ai aussi l'expérience d'avoir été entrepreneur et d'avoir été régulièrement soumis à ce genre de choses : démarchage par téléphone, par fax ou même en porte-à-porte d'une série d'initiatives de ce genre. Ce n'est donc pas un phénomène nouveau, je peux en témoigner. C'est un phénomène qui, manifestement, prend de l'ampleur, une ampleur démultipliée par l'utilisation des technologies nouvelles.

Tout à l'heure, on a évoqué le rapport de l'AWT. Il donne une série d'indications là-dessus. Ma question porte spécifiquement sur cet enjeu de sécurité. Ce n'est pas la première fois que j'aborde cette question, parce que c'est une attention permanente que l'on doit avoir à la fois pour protéger les entreprises et les utilisateurs de ces outils informatiques, mais aussi pour replacer cette dimension dans un cadre – évoqué à travers la question de M. Mouyard – de mise en danger des entreprises, de leur trésorerie et de leurs moyens financiers.

Monsieur le Ministre, je ne vais pas être trop long sur le développement de la question, mais vous donner la possibilité de nous indiquer quels sont les instruments et le travail de prévention qui ont été mis en place à la fois pour corriger et pour prévenir les entreprises par rapport à ces arnaques.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, j'ai pu prendre connaissance des résultats de la table ronde

« Arnaques visant les professionnels » qui s'est tenue au sein du Secrétariat général de l'Union du Benelux.

Je souhaiterais d'abord relativiser quelques chiffres relevés par cette étude.

La table ronde a réuni 1 153 PME du Benelux dont 646 belges. Parmi celles-ci, 80 % ont un jour été confrontées à une pratique frauduleuse et seulement 12 % en ont été victimes au final, ce qui représente 130 entreprises. Il faut donc relativiser les chiffres.

L'enquête évoque une estimation du coût de ces arnaques frauduleuses entre 850 millions et un milliard d'euros – ce chiffre a été calculé sur base de la moyenne établie à partir de la table ronde et multiplié par le nombre de PME dans les pays du Benelux. Cette estimation est donc purement mécanique.

On constate ensuite que la moitié des fraudes proviennent de cas internationaux et seulement 9 % sont des cas intra-Benelux.

Le Secrétariat général relève néanmoins que les pays du Benelux sont déjà dotés de lois adéquates pour lutter contre les fraudes aux entreprises. Ces différentes lois permettront à l'Union européenne de disposer d'exemples de bonnes pratiques pour moderniser ses directives.

Le Secrétariat général a formulé des recommandations auprès des Gouvernements belge, luxembourgeois et hollandais. Je serai pour ma part attentif au travail législatif de mes collègues du Gouvernement fédéral.

En parallèle, je vais charger l'Agence Wallonne des Télécommunications d'étudier les risques inhérents à l'utilisation des nouvelles technologies dans les entreprises wallonnes et de formuler des recommandations pour le trimestre de cette année.

Sur cette base, nous pourrions étudier les différentes possibilités d'actions de la Wallonie auprès de nos PME.

Au début de ma réponse, je souhaitais relativiser les chiffres dévoilés par l'étude. Néanmoins, je prends au sérieux les risques auxquels sont soumises nos entreprises et je souhaite évidemment que l'ensemble des gouvernements puissent faire de même.

(Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre. Je remercie également Mme Goffinet d'avoir assuré la présidence pendant mon absence.

La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Oui, j'avais un peu peur quand le ministre a commencé son intervention, car il reprenait

les chiffres que j'avais relativisés moi-même. Il n'empêche que les montants sont quand même impressionnants et donc, même si ce phénomène ne recouvrait qu'une partie et pourvu qu'elle soit la plus infime qu'il soit, il n'empêche qu'il donne à réfléchir. Je suis rassuré par la nuance que le ministre a apportée lui-même en fin de réponse. Certes, j'ai entendu pour le deuxième trimestre. Deuxième trimestre ou deuxième semestre ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Deuxième semestre.

M. Noiret (Ecolo). - Ne fut-ce que pour le rapport, il sera utile de le préciser, le deuxième trimestre étant passé. Je reviendrai en fin d'année pour voir avec vous quelles sont les pistes concrètes qui sont mises en place. De nouveau, je n'ai pas dit dans ma question – et je tiens à le redire ici – que rien n'était fait. Je pense que les efforts ne peuvent pas être relâchés en cette matière. L'enjeu financier pour nos entreprises est important et on sait qu'elles peuvent être fragiles en situation de crise. N'ajoutons pas de la difficulté à la difficulté.

**QUESTION ORALE DE M. DESGAIN À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
PAR L'INTERMÉDIAIRE DES FONDS
STRUCTURELS EUROPÉENS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le soutien au développement durable par l'intermédiaire des fonds structurels européens ».

La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

M. Desgain (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la prochaine période de programmation des fonds structurels européens approche à grands pas et il est important, pour l'avenir des activités économiques en Wallonie, de bien s'y préparer, notamment pour soutenir leur transition vers le développement durable.

Si nous ne connaissons pas le détail du contour du prochain dispositif des fonds structurels, on commence à en avoir des esquisses assez précises. On peut en tout cas penser que le soutien aux infrastructures sera réduit et que le soutien aux nouvelles dynamiques économiques sera amplifié. Il est important que, dans ce cadre, le tissu économique wallon et ses principaux opérateurs publics y soient bien sensibilisés et bien préparés.

Plusieurs éléments font penser que la dimension développement durable de ces dispositifs sera renforcée. Je pense à la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, à la feuille de route pour une économie à faible intensité carbone à l'horizon 2050, à la feuille de route énergie 2050 et au plan européen pour l'efficacité énergétique jusqu'en 2020 qui est tout aussi important ainsi que le plan d'action pour une bio-économie durable à l'horizon 2020. Ce sont cinq éléments-clefs de cette stratégie de transition vers le développement durable et il est bien évidemment très important que les acteurs régionaux s'en inspirent et s'en saisissent pleinement.

Je vous ai déjà interrogé plus spécifiquement sur l'utilisation plus efficace des matières premières et sur la disponibilité des terres rares, ce qui a une importance hautement stratégique pour plusieurs de nos entreprises qui sont très actives dans la transition vers le développement durable.

Monsieur le Ministre estimez-vous que les cinq axes que j'ai évoqués sont aussi importants pour les entreprises et le développement économique wallon ?

Par ailleurs, pouvez-vous faire le point sur les actions et démarches que vous avez mises en place pour que les entreprises et les acteurs économiques régionaux et pararégionaux puissent se saisir de ces opportunités afin de s'orienter vers le développement durable et préparer des projets qui pourront s'inscrire dans les cinq directions-clef européennes que je mets en évidence ? Quels sont les acteurs régionaux concernés de ces actions ? Quelles sont les démarches qui ont été entreprises ? Les pôles de compétitivité, les invests sont-ils impliqués dans cette préparation ? Si oui, quelles sont, dans ce cadre, leurs premières réactions et demandes ? De nombreux projets sont-ils déjà en préparation dans cette perspective ?

Voilà, Monsieur le Ministre, je pense qu'il est important, à ce stade du calendrier, que vous puissiez faire le point sur la façon dont la Région wallonne se prépare à répondre et à préparer ces dossiers dans le cadre de la prochaine préparation des Fonds structurels européens. J'aimerais donc vous entendre par rapport à cela pour que vous puissiez faire le point sur l'action que vous menez dans ce sens.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, la prochaine période de programmation 2014-2020 des Fonds structurels européens devra permettre à la Wallonie de contribuer aux objectifs de la Stratégie Europe 2020 et à ses initiatives-phares. Sont concernées, entre autres, les politiques liées à l'innovation, à l'Agenda digital, au *Small business act*

mais également à l'économie bas carbone efficace dans l'utilisation des ressources. Il s'agit en particulier de répondre aux défis en termes de compétitivité posés par la mondialisation et le passage à une économie bas carbone, ce qui nécessite une poursuite de la modernisation de la base industrielle wallonne.

En lien avec les priorités de la Stratégie Europe 2020, la Commission européenne a renforcé la concentration thématique des moyens, en prévoyant une liste de 11 objectifs thématiques déclinés en interventions prioritaires pour le FEDER et le FSE. Parmi ces 11 objectifs, certains font clairement le lien avec les différentes feuilles de route que vous citez, à savoir :

- l'objectif 4 « soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs » ;
- l'objectif 6 « protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ».

Il faudra consacrer 20 % des ressources du FEDER à l'objectif 4, et 5 % du FEDER doivent être dédiés au développement urbain intégré.

Dans les prochains mois, il appartiendra au Gouvernement wallon de fixer, au sein des programmes opérationnels, les objectifs thématiques et les priorités d'investissement qu'il considère comme les plus pertinents pour atteindre ses objectifs et définir quels seront les opérateurs économiques les plus à même de mettre en œuvre les projets sur le terrain.

Au-delà des principes qui découlent directement des textes européens, la réflexion à mener au niveau wallon doit également s'intégrer dans le cadre stratégique régional – Horizon 2022, Plan Marshall 2.vert, stratégie de recherche, Creative Wallonia – afin d'identifier les domaines d'intervention dans lesquels l'apport des fonds structurels est le plus pertinent et peut générer le plus de valeur ajoutée et d'effets de levier.

Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de se calquer sur le rythme des Fonds structurels européens pour apporter une réponse concrète aux orientations de l'Europe en termes de mise en place d'une économie plus compétitive, faible en émissions de carbone et exploitant les ressources de façon optimale et durable.

C'est d'ailleurs ce que nous faisons avec la plateforme NEXT qui est impliquée dans l'économie circulaire, qui constitue en ce sens une belle réponse et ouvre la voie vers une nouvelle révolution industrielle dans notre région.

Par ailleurs, les agences de stimulation économique et de stimulation technologique ont mené une réflexion avec leurs opérateurs respectifs en préparation de la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels. Elles veillent, à cet égard, à prendre en

compte le développement durable.

Pour terminer, je citerai deux actions en cours actuellement pour aider les entreprises à s'orienter vers le développement durable et s'inscrire dans les directions-clef européennes. Ainsi, 50 bourses « innovation développement durable » ont été octroyées visant à encourager toute démarche liée au développement durable portée par les T.P.E. et P.M.E., constituées en personne physique ou morale.

Le projet pilote Smart Park vise, lui, à aider les P.M.E. à maîtriser leur consommation électrique. Il a été lancé dans plusieurs zonings wallons. Ce sont 54 entreprises qui ont accepté de participer au projet pilote initial et d'améliorer leur comportement dans le domaine de l'énergie, en modifiant leur procédé de fabrication ou en investissant dans du matériel dont les caractéristiques électriques sont les plus performantes. Ce processus est aujourd'hui élargi à l'ensemble de notre région.

Voilà ce que je voulais indiquer, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble des éléments précis qu'il a apportés dans sa réponse.

J'ai interrogé M. le Ministre-Président hier et M. le Ministre Nollet aujourd'hui. Vous apportez des éléments bien précis qui complètent les choses. Je pense qu'il est vraiment important, vous l'avez dit, et c'est effectivement très pertinent, de ne pas attendre le calendrier européen pour agir. Cela me paraît clair. Il faut aussi se saisir de l'opportunité pour continuer à engager des entreprises qui sont situées en Wallonie dans des processus de transition vers le développement durable, quand elles y sont engagées.

Je pense qu'il est vraiment important qu'on les sensibilise et que l'on puisse, dans les programmes opérationnels, réserver une place significative dans ce cadre-là et apporter un soutien financier complémentaire qui vient de l'Europe. Je pense qu'il faut saisir l'occasion. Il ne faut pas passer à côté – on le fait chaque fois – et bien anticiper. Vous avez donné les grandes décisions générales de la commission, mais on sait qu'il y a encore un travail de négociation qui n'est pas terminé, sur une série de détails. Il faudra préparer les programmes opérationnels dans des délais relativement courts.

Il est effectivement intéressant qu'il y ait une anticipation de cela qui soit bien réalisée.

**QUESTION ORALE DE M. TANZILLI À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR
« L'ADOPTION PAR LA COMMISSION
EUROPÉENNE DES LIGNES DIRECTRICES
CONCERNANT LES AIDES À FINALITÉ
RÉGIONALE POUR LA PÉRIODE 2014-2020 »**

**QUESTION ORALE DE M. WESPHAEEL À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA
RÉPARTITION DES AIDES EUROPÉENNES
ENTRE LES RÉGIONS BELGES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tanzilli à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'adoption par la Commission européenne des lignes directrices concernant les aides à finalité régionale pour la période 2014-2020 » et la question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la répartition des aides européennes entre les Régions belges ».

La parole est à M. Tanzilli pour poser sa question.

M. Tanzilli (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 19 juin dernier, la Commission européenne, a enfin – devrait-on dire – officiellement adopté les lignes directrices concernant la façon dont les États membres peuvent ou non accorder des aides à l'investissement aux entreprises.

Parmi les modifications qu'impliquent ces lignes directrices, l'une d'entre elles avait légitimement suscité des critiques dans son projet de la part du Gouvernement wallon, c'est celle qui concerne les aides aux grandes entreprises, soit celles de plus de 250 travailleurs.

Au final, la Commission européenne a décidé d'adopter une ancienne directive selon laquelle – et je la cite – : « les aides aux grandes entreprises dans les zones assistées les plus développées ne seront autorisées que pour les investissements qui créent une nouvelle activité économique, pour les investissements initiaux en faveur de la diversification d'établissements existants vers de nouveaux produits ou pour de nouvelles innovations de procédé, parce que ces investissements sont plus vraisemblablement réalisés grâce à la subvention accordée ». Dans les régions les plus pauvres, dites en convergence, c'est-à-dire les zones A dont le produit intérieur brut est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE, ce qui est aujourd'hui le cas pour le Hainaut, les lignes directrices continuent également à autoriser les aides pour d'autres types d'investissements réalisés par les grandes entreprises.

Il convient d'ajouter que le Hainaut va quitter la catégorie des zones A. On ne va évidemment pas se plaindre du fait que le Hainaut poursuive son redressement, mais il faut bien constater que cela limitera fortement les possibilités de soutien public aux entreprises, plus particulièrement aux grandes entreprises. En effet, pour ce qui est des autres zones, soit les zones C en compétitivité, la Commission européenne a clairement décidé d'adopter une approche plus stricte. Pouvez-vous préciser, Monsieur le Ministre, ce que cela risque d'impliquer pour la Wallonie et plus précisément pour nos politiques d'aide à l'investissement vers les grandes entreprises ? Certes, ces aides semblent rester possibles et, contrairement à ce que l'on pouvait craindre, elles ne sont donc pas mises à zéro. Néanmoins, ces nouvelles conditions et restrictions qui vont s'appliquer vont avoir un impact. Qu'en sera-t-il en Wallonie ? Quel en sera l'impact pour nos dispositifs d'aides, pour nos entreprises et éventuellement pour l'emploi ? À combien pouvez-vous déjà chiffrer l'impact financier de ces nouvelles règles ?

Dans ce contexte, le 11 juin dernier, vous aviez indiqué qu'avec neuf autres États membres, la Belgique avait transmis à la Commission européenne un document défendant très clairement une position contre ce qui était ou semblait être la position européenne à ce moment-là, soit la suppression complète des aides aux grandes entreprises. Par ce même courrier, vous invitiez la Direction générale de concurrence à revoir sa position. Des modifications ont manifestement eu lieu lors de l'adoption des lignes directrices, le 19 juin dernier. Êtes-vous satisfait de cette dernière version ? Considérez-vous que vos critiques ainsi que celles de neuf autres États membres ont bien été entendues ?

Par ailleurs, l'objectif de la Commission européenne est de privilégier les aides en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment en facilitant et en allégeant le contrôle et la procédure d'obtention des fonds pour les montants les plus faibles. À première vue, il y a, là, matière à se réjouir, mais j'aurais voulu en savoir plus sur ce que cela implique concrètement et comment, dans ce cadre, nos P.M.E. pourront éventuellement bénéficier de nouvelles possibilités ou voir les possibilités existantes s'accorder plus facilement. Quelque chose est-il déjà prévu au niveau wallon à ce propos ?

Enfin, quelles sont les prochaines échéances en vue de la transposition de ces nouvelles réglementations européennes et en vue de l'opérationnalisation de ces nouvelles règles sur le terrain, d'ici la date d'entrée en vigueur du 1er juillet 2014 ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Indépendant). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ici

même, le 11 juin dernier, vous avez dit le mal que vous pensiez de nouvelles règles proposées par les services de la concurrence de la Commission européenne. Vous avez réaffirmé votre volonté de continuer à défendre le maintien des aides en zones C comme prévu.

Pour autant, pouvez-vous nous confirmer que les positions du Gouvernement wallon, voire du Gouvernement fédéral et des autres entités fédérées, sont aujourd'hui identiques dans le dossier des aides européennes ?

Je vous pose cette question, Monsieur le Ministre, car vous conviendrez avec moi que l'arbre peut cacher la forêt et que le dossier des aides européennes ne se limite pas à une négociation entre les entités belges et les instances européennes, puisque leur répartition fait également l'objet d'une répartition intra belge.

À ce propos, l'économiste Michel Quévit a montré combien, depuis 1989, l'objectif 1 du Hainaut a joué. La meilleure santé économique de la Région flamande n'empêche pas celle-ci d'avoir bénéficié encore plus que la Wallonie des aides européennes octroyées à la Belgique. Chiffres à l'appui, M. Quévit a montré que la Flandre a été et est systématiquement favorisée dans la répartition intra belge des Fonds structurels européens alloués à la Belgique pour les programmations de 1989 à 2013, cela aux dires de la Commission européenne. Lesdites aides sont pourtant supposées renforcer la solidarité européenne grâce à des ressources consolidées au service du territoire de l'Union, à commencer par les plus défavorisées et en modulant les aides en fonction des situations.

À ce propos, il apparaît que la Flandre a, ici encore, joué de son rapport de force pour réorienter les aides européennes en sa faveur. Les zones de Liège, Namur et Luxembourg belge ont été en quelque sorte pénalisées par rapport aux zones flamandes, cela alors que – je cite encore le Professeur Quévit – : « Les aides européennes sont destinées en priorité à des zones géographiques identifiées en fonction de la gravité de leur situation économique et sociale ».

Monsieur le Ministre, partagez-vous cet avis sur ce rapport de forces intra belge, systématiquement en bonne partie défavorable à la Wallonie quand il s'agit de répartir les aides européennes ? Pensez-vous que ce sera une fois encore le cas pour les années 2014-2020 ? Estimez-vous être en position de faire en sorte qu'à l'avenir, les aides européennes aillent effectivement là où on en a le plus besoin, c'est-à-dire majoritairement en Wallonie ? En termes plus crus, pouvons-nous espérer, Monsieur le Ministre, que les choses vont enfin bouger pour la période 2014-2020 ou continuerons-nous à être en quelque sorte ceux qui sont victimes de ce déséquilibre ?

À ce propos, pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Ministre, où en sont les négociations avec la Flandre

sur la répartition des aides européennes à la Belgique pour la période 2014-2020 ? Le cas échéant, comment la Wallonie s'y prépare-t-elle ou s'est-elle préparée à ces négociations intra belges ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Messieurs les députés, la Commission européenne a adopté, ce 19 juin 2013, les lignes directrices sur les aides d'État à finalité régionale pour la période 2014-2020. La Wallonie a participé aux discussions et consultations organisées par la Commission européenne et elle a été suivie par les deux autres régions, en particulier, depuis que la Flandre a dû également faire face à des restructurations dans de grandes entreprises.

Le 5 avril dernier, avec neuf autres États membres dont l'Allemagne et la France, la Belgique a adressé un courrier au Commissaire Joaquin Almunia, en charge de la politique de concurrence. Nous nous sommes ainsi opposés au projet de la Commission européenne visant à exclure les grandes entreprises de l'octroi d'aides à finalité régionale dans les régions de catégorie C. Nous estimons en effet que ces aides jouent un rôle clef dans l'amélioration de la compétitivité régionale.

Nous avons réfuté les principaux arguments avancés par la commission, qui étaient :

- que les grandes entreprises bénéficieraient de meilleures possibilités de financement sur les marchés globaux des capitaux ;
- qu'elles auraient un plus grand pouvoir de négociation vis-à-vis des autorités qui négocient ces aides ;
- qu'il n'existe pas, selon nous, d'élément solide prouvant que les distorsions de concurrence sur un marché sont liées à la taille de l'entreprise.

Au regard de ces éléments, nous avons demandé à la commission de revoir sa proposition pour la catégorie des régions en transition, soit toute la Wallonie sauf le Brabant wallon. La catégorie des « régions en transition » concerne, vous vous en souviendrez, les régions dont le PIB est compris entre 75 et 90 % du PIB moyen régional de l'UE.

La proposition de la commission nous est parvenue le 19 juin dernier. Il est encore tôt pour mesurer l'impact des modifications. Cependant, cette dernière affirme avoir mieux pris en compte les effets de la crise économique pour accroître la couverture. De plus, à l'avenir, un plus grand nombre de catégories d'aides seront exemptées de l'obligation de notification préalable, de manière à faciliter l'absorption des fonds européens dans les cas de cofinancement par des fonds structurels, ce qui, en soi, constitue une amélioration.

La commission entend toutefois éviter les effets d'aubaine d'entreprises qui auraient investi dans une région de toute façon, même en l'absence de toute aide. C'est la raison pour laquelle les aides importantes vont subir des évaluations approfondies.

Le régime actuel étant prolongé jusqu'au 30 juin 2014, les lignes directrices devront entrer en vigueur le 1er juillet de l'année prochaine. Nous allons, dès à présent, nous concerter avec les autres régions et lancer une procédure de notification de la prolongation de la carte belge actuelle.

Dans le régime actuel, en zone A, dite « de convergence », 121 dossiers ont été octroyés, pour une prime totale de 220 millions d'euros, soit 29 % d'aide en moyenne. Ces 121 dossiers représentent des investissements à hauteur de 758 millions d'euros et un objectif de création de 3 307 emplois, soit une moyenne par emploi de 66 705 euros.

En zone C, dite « de compétitivité », 20 dossiers ont été octroyés pour une prime totale de 20 millions d'euros, soit 15 % d'aide en moyenne. Ces 20 dossiers représentent des investissements à hauteur de 123 millions d'euros et un objectif de création de 293 emplois, soit une moyenne par emploi de 70 078 euros.

La mise à zéro des aides aux grandes entreprises aurait des conséquences importantes tant pour les investissements encore à réaliser par les entreprises qui se sont installées en Wallonie que pour celles qui pourraient encore venir. Je continuerai donc à défendre le maintien des aides en zone C.

Par ailleurs, en ce qui concerne les différences passées entre la Flandre et la Wallonie, elles découlent de deux éléments :

- les fonds structurels gérés au niveau fédéral bénéficiaient effectivement davantage à la Flandre, ce qui n'est plus le cas depuis la dernière programmation ;
- par le passé, la Flandre maximisait davantage les possibilités offertes par d'autres types d'aides et nous plaidons pour que la Wallonie fasse de même à l'avenir. Je songe notamment à Horizon 2020 et à COSME qui devraient soutenir la recherche et l'investissement dans les entreprises.

D'une part, nous allons convenir d'une répartition entre régions du taux de couverture belge et, d'autre part, procéder à la sélection des zones au niveau régional. Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui, Madame la Présidente, Messieurs les députés.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tanzilli.

M. Tanzilli (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cet inventaire.

J'entends que le dossier est encore un peu trop frais pour que vous puissiez nous faire un état complet de l'impact potentiel de l'application de ces lignes directrices, d'autant que l'on sait très bien qu'une ligne directrice n'est pas un axe duquel il est impossible de s'écarter, même très légèrement.

Nous reviendrons donc certainement à la rentrée pour une analyse plus affinée de ces lignes directrices et, surtout, de la manière dont la Wallonie va pouvoir s'inscrire dans ce cadre pour maintenir, là où c'est utile et nécessaire, les aides aux grandes entreprises, à la création d'emplois et à l'investissement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Je remercie M. le Ministre et je lui fais confiance dans la démarche qui est la sienne en vue d'assurer, en effet, la pérennité de ces aides publiques aux entreprises wallonnes.

Mme la Présidente. - Ceci clôt nos travaux de ce jour. Je vous souhaite, à l'avance, d'agréables vacances.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 30 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, Présidente
Mme Virginie Civrais, Directrice générale de St'art
M. Daniel Collet, Inspecteur général de la DGO6 du SPW
Mme Christine Defraigne, MR
M. Xavier Desgain, Ecolo
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompolé, PS
M. Vincent Lepage, Directeur de la Direction de la politique économique, initiateur et responsable du Wallonia European Creative District (WECD),
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles
M. Gilles Mouyard, MR
M. Christian Noiret, Ecolo
M. Alain Onkelinx, PS
M. Antoine Tanzilli, cdH
M. Bernard Wesphael, Indépendant

ABRÉVIATIONS COURANTES

A.S.E.	Agence de stimulation économique
AGC	Asahi Glass Company
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)
AST	Agence de Stimulation Technologique
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWT	Agence Wallonne des Télécommunications
BENELUX	Belgique-Nederland-Luxembourg
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.
CIP	Competitiveness and Innovation Program
CO ₂	dioxyde de carbone
COSME	Programme for the Competitiveness of enterprises and Small and Medium-sized Enterprises
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
DG	Direction générale
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FSE	Fonds social européen
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OIP	organismes d'intérêt public
PIB	produit intérieur brut
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PRJ	procédure de réorganisation judiciaire
R&D	Recherche et Développement
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SPRL	société privée à responsabilité limitée
SPW	Service public de Wallonie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
T.P.E.	très petites entreprises
TWIST	Technologies wallonnes de l'image, du son et du texte
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WECD	Wallonia European Creative District